



# LE DEVOIR

ANALYSE

## Les motifs de Sharon

Jean-Luc Allouche  
Libération

**A**riel Sharon n'a pas employé de litote, après l'assassinat du cheikh Ahmed Yassine: «C'est le premier des assassins palestiniens... La guerre contre le terrorisme n'est pas finie et elle se poursuivra chaque jour... C'est le droit du peuple juif d'attaquer ceux qui se dressent pour l'éliminer.» Son ministre de la Défense, Shaul Mofaz, a dressé un bilan implacable: «C'est le Ben Laden palestinien... Le Hamas est responsable de 425 attaques, qui ont fait 337 morts et 2076 blessés, civils et militaires, et de 54 attentats suicide, qui ont tué 288 personnes.»

Autant dire qu'Israël n'a jamais accepté sa qualité de «chef spirituel de Hamas» et a toujours refusé de distinguer entre «direction politique» et «armée» du mouvement fondamentaliste. À ses yeux, non seulement le cheikh Yassine justifiait systématiquement attentats et attaques de l'organisation extrémiste, mais les planifiait avec l'ensemble de la direction du mouvement. Déjà, une précédente tentative de liquidation de l'entière direction du Hamas avait échoué le 6 septembre 2003, mais elle demeurait la cible privilégiée. Le raid d'hier matin était prévu depuis, au moins, la réunion du cabinet de sécurité, après l'attentat du 14 mars dans le port d'Achdod, qui a permis à l'armée d'opérer à Gaza, à l'occasion de l'opération «Feuilleton» qu'elle y déploie quotidiennement.

VOIR PAGE A 10: SHARON



Un cheikh de Jordanie s'est couvert le visage avec une affiche représentant le cheikh Ahmed Yassine, hier, à Amman, au cours d'une manifestation. Le chef spirituel du Hamas a été assassiné par les forces israéliennes, hier matin, dans la bande de Gaza.

ALI JAREKJI REUTERS

## Vent de rage au Proche-Orient

L'assassinat de Yassine remet tout en question

AGENCE FRANCE-PRESSE

**J**érusalem — L'assassinat par Israël du cheikh Yassine et les menaces de représailles lancées par les mouvements palestiniens laissent présager hier soir une nouvelle détérioration dramatique de la situation, une de ces descentes aux enfers dont le conflit israélo-palestinien est coutumier.

À la lumière de la rage provoquée dans tous les territoires palestiniens par l'élimination du chef spirituel du Hamas, un vieillard paraplégique qui sortait d'une mosquée de Gaza dans un fauteuil

roulant après la prière de l'aube, les appels rituels à la retenue, qu'ils émanent de Washington ou de Bruxelles, semblaient totalement dérisoires.

Il était ainsi difficile d'attendre un résultat concret de l'appel au calme que devaient lancer hier soir au Caire des représentants du «Quartette» (États-Unis, ONU, Russie et Union européenne).

En application d'un cycle désormais bien établi, l'état d'alerte a été renforcé en Israël, où les autorités, mais aussi l'homme de la rue,

VOIR PAGE A 10: RAGE

## Graham condamne, Martin s'abstient

LE DEVOIR

**L**e ministre des Affaires étrangères du Canada, Bill Graham, a condamné hier l'assassinat du cheikh Ahmed Yassine à Gaza, opération au cours de laquelle au moins sept autres Palestiniens ont été tués.

«Le Canada reconnaît pleine-

ment le droit d'Israël de se défendre et de défendre ses citoyens contre le terrorisme, et il a toujours condamné les attentats terroristes dirigés contre lui. Le Canada a également désigné le Hamas comme une organisation terroriste,

VOIR PAGE A 10: GRAHAM

■ Yassine, l'itinéraire d'un islamiste radical, page A 7

■ L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon, page A 8

## «Nouvelle mentalité» à Ottawa?

Le projet de loi sur les dénonciateurs soulève des critiques

HÉLÈNE BUZZETTI  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

**T**el que promis, Ottawa a déposé son projet de loi pour protéger les fonctionnaires dénonçant des malversations dans la fonction publique fédérale, mais, déjà, les observateurs jugent encore trop nombreuses les entraves à la dénonciation. À moins d'avoir les «nerfs solides», peu risquent de s'en prévaloir, disent-ils.

Le projet de loi instaurant un mécanisme de dénonciation des actes répréhensibles et une protection pour les sonneurs d'alarme fait partie de l'arsenal de mesures de Paul Martin pour s'attaquer au «déficit démocratique».

VOIR PAGE A 10: OTTAWA

INDEX

7 8313 000651 8	Annances..... B 6	Idées..... A 9
	Avis publics... A 6	Météo..... A 6
	Culture..... B 7	Monde..... A 7
	Décès..... B 6	Mots croisés.. A 6
	Économie..... B 1	Sports..... B 5
	Éditorial..... A 8	Télévision..... B 7

## Le Suroît «amélioré» est compromis

Hydro-Québec menace de revenir à un projet plus polluant si les autorisations environnementales tardent

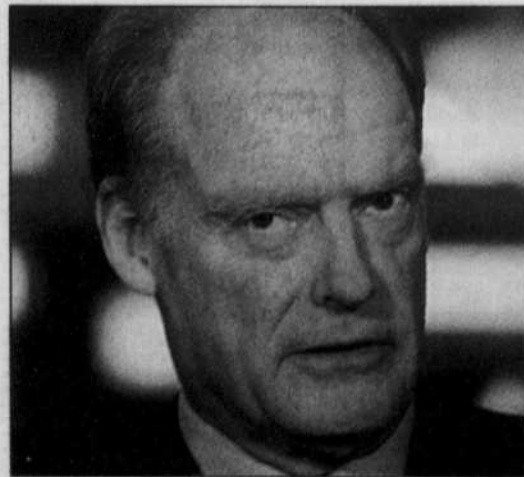
LOUIS-GILLES FRANÇEUR  
LE DEVOIR

**L**a version «améliorée» du Suroît, présentée le 13 janvier dernier comme une option moins polluante, moins énergivore et moins dommageable pour le climat, a toutes les chances de n'être plus disponible lorsque Québec, à l'été ou au début de l'automne prochain, prendra une décision définitive sur le projet.

C'est ce qu'affirme Hydro-Québec Production (HQP) dans sa dernière série de réponses à la Régie de l'Énergie, réponse dans laquelle elle révèle avoir «été informée à la fin de janvier que GE Energy démobilitait son équipe de projet du Suroît et amorçait une recherche active pour un site alternatif en

Amérique du Nord» comme vitrine pour sa nouvelle technologie.

On se souviendra que la nouvelle turbine de type «H» avait été présentée à la mi-janvier par le président d'Hydro-Québec, André Caillé, et le ministre des Ressources naturelles, Sam Hamad, comme étant désormais amplement justifiée en raison de ses performances environnementales supérieures. La nouvelle turbine de technologie «H» devait développer, selon le ministre Hamad, 8 % de puissance de plus pour la même consommation de gaz que la turbine initiale-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

André Caillé avait présenté un projet du Suroît moins polluant.

ment soumise au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Dans le nouveau document, HQP ne parle plus que de 5 % d'ajout de performance, comme l'avait alors souligné *Le Devoir*. La nouvelle turbine devait aussi dégager moins de contaminants atmosphériques, moins de gaz à effet de serre, et sa puissance pouvait atteindre plus de 960 MW en hiver alors qu'on parlait initialement d'une puissance

installée d'un peu plus de 800 MW.

Or l'utilisation de cette technologie au Québec reposait sur une entente de principe avec GE Energy pour le lancement à Beauharnois de leur nouvelle technologie», précise la réponse de HQP à la Régie. Cette société privée, poursuit le document, n'a pas l'intention de construire deux projets de démonstration en même temps en Amérique pour sa technologie H, ce qui explique le démantèlement de l'équipe Suroît et l'examen éventuel de propositions venant d'ailleurs sur le continent.

En raison de ce changement à la stratégie de GE Energy, poursuit HQP dans sa réponse, Hydro-Québec «ne peut donc garantir qu'une entente pour l'utilisation de la technologie H sera accessible au moment où les autorisations environnementales, le cas échéant, seraient octroyées».

Cette phrase sibylline pourra en surprendre plusieurs, car le conseil des ministres a formellement autorisé par décret la construction du Suroît le 17 décembre dernier. Mais le certificat d'autorisation approuvé le projet décrit — avec ses toutes dernières modifications vraisemblablement — dans une lettre adressée au ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, en date du 2 décembre, une lettre «transmettant l'information relative à la turbine choisie». Or, si la turbine version H n'est plus disponible, il faudra un nouveau certificat d'autorisation pour approuver l'ancienne version du Suroît soumise au BAPE.

VOIR PAGE A 10: SUROÏT

LIRE, AUX ÉCLATS!

25<sup>e</sup> SALON DU LIVRE DE L'OUTAOUAIS

PALAIS DES CONGRÈS DE GATINEAU

WWW.SLO.QC.CA

DU 24 AU 28 MARS 2004

Logos: Conseil des Arts du Canada, Canada Council for the Arts, Spac, Gatineau, LeDroit, Canada, Radio-Canada Télévision, SALON LIVRE

## • LES ACTUALITÉS •

## No fault: les hausses de primes seront contrôlées

TOMMY CHOUNARD  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Québec entend introduire dans son futur projet de loi qui modifiera le régime d'indemnisation sans égard à la faute (*no fault*) des dispositions visant à éviter que les assureurs ne haussent les primes d'assurance automobile en raison des changements apportés par cette réforme.

«Les changements n'entraîneront pas une augmentation de primes. La garantie a déjà été donnée. Nous prendrons les moyens pour que ces garanties se retrouvent dans un quelconque changement législatif», a affirmé le ministre de la Justice, Marc Bellemare, à la sortie d'une conférence qu'il a prononcée hier devant des étudiants de l'Université Laval.

Le ministre Bellemare n'a cependant pas précisé la nature des dispositions qui seraient introduites dans le futur projet de loi. «Il y a toutes sortes de possibilités et de modalités à examiner», a-t-il répondu. Québec pourrait en outre modifier le contrat type d'assurance automobile de telle sorte que les compagnies d'assurance n'aient plus à indemniser les criminels de la route.

Marc Bellemare estime qu'une hausse des primes d'assurance ne peut survenir puisque, comme l'évalue le Barreau du Québec, une levée de l'interdiction de poursuivre au civil les criminels au volant entraînerait seulement 200 actions en justice par année.

Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) estime pourtant qu'une révision du *no fault* forcera les assureurs québécois à augmenter les primes en raison du risque supplémentaire qu'elles devront assumer. Selon le ministre, le BAC verse dans la «désinformation», notamment en assimilant les changements législatifs

envisagés par Québec à «l'abolition du *no fault*».

Marc Bellemare, l'ardent défenseur d'une révision du *no fault* au sein du gouvernement Charest, n'hésite plus à commenter ce dossier, qui relève pourtant de son collègue des Transports Yvon Marcoux. Alors qu'il s'était gardé de faire valoir son point de vue jusqu'à maintenant, il défend bec et ongles la révision du *no fault* depuis que son gouvernement, soucieux d'éviter la controverse, a annoncé, au début du mois, qu'il reportait à l'automne ou même à l'année prochaine le dépôt d'un projet de loi visant à modifier le régime d'indemnisation sans égard à la faute.

Yvon Marcoux déposera un document de consultation en juin avant de tenir une commission parlementaire sur les changements envisagés au cours de la saison estivale. Il n'est cependant pas question pour Marc Bellemare que son gouvernement édulcore de quelque façon que ce soit sa promesse électorale. Ce serait «immoral», a-t-il noté. En plus de permettre les recours au civil, le PLQ s'est engagé à mettre fin à l'obligation faite à la Société de l'assurance automobile du Québec d'indemniser un criminel de la route et permettre à l'organisme d'exiger de ce dernier le remboursement des indemnités versées aux autres victimes de l'accident.

Le ministre de la Justice ne s'en fait pas outre mesure avec l'opposition exprimée publiquement par le ministre des Finances, Yves Séguin, concernant cet engagement électorale. «Quand je suis arrivé au Parti libéral, j'ai accepté le programme tel qu'il était avec les éléments qui faisaient beaucoup mon affaire et d'autres qui faisaient moins mon affaire, et n'importe quel politicien vous dirait que c'est la même expérience qu'il a vécue. Je pense que, de façon générale, il faut accepter l'ensemble du programme», a-t-il souligné.

## Québec négociera avec Ottawa sa présence à Washington

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement Charest entend profiter de l'ouverture manifestée par Ottawa pour négocier l'établissement d'une représentation québécoise permanente à Washington.

C'est ce qu'a indiqué, hier, le ministre délégué aux affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier, qui a rencontré vendredi dernier, le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Pierre Pettigrew, pour discuter de la place du Québec sur la scène internationale. «Le Québec a toujours des aspirations d'avoir une représentation à Washington. On va voir comment ça va se dessiner au cours des prochains mois», a confié M. Pelletier au *Devoir*.

Québec souhaite obtenir davantage qu'une simple présence au sein de l'ambassade canadienne à Washington, a confirmé le ministre. «On a des aspirations qui nous permettent d'avoir certaines ambitions», a-t-il fait valoir. «Ça va faire l'objet de discussions, et on va voir jusqu'où on pourrait aller. Mais c'est clair que, dans notre esprit, la visibilité du Québec, c'est quelque chose qui va être majeur.»

Cette position contraste avec celle de la ministre des Relations internationales, Monique Gagnon-Tremblay qui ne voit pas l'utilité pour le Québec d'assurer sa propre représentation à Washington. «Il y a des choses qu'on ne peut pas faire parce qu'il y a des choses qui relèvent d'un pays [et] qui ne relèvent pas de nos compétences», avait-elle déclaré en novembre. Puis, dans un texte publié au début de février dans *Le Devoir*, la ministre confirmait qu'elle se satisfaisait du statu quo. «Régions le cas du bureau à Washington:

il conservera le statut qu'il a depuis son ouverture, en 1978, et dont le PQ s'est accommodé pendant toutes ces années», écrivait-elle.

En vertu des règles édictées par le gouvernement canadien, l'actuel bureau du Québec à Washington doit se limiter à faire de la promotion touristique. Basé à la délégation du Québec à New York, le conseiller aux affaires nationales américaines peut se déplacer à Washington, mais ne peut pas y être domicilié.

En février, l'Alberta a annoncé qu'elle se doterait cette année d'un bureau à Washington pour promouvoir ses intérêts économiques en matière d'énergie et d'agriculture. Aujourd'hui, M. Pelletier est en Alberta où il discutera, notamment, de la création de ce bureau.

Si, dans le passé, le Québec a toujours discuté de sa place sur la scène internationale de façon bilatérale avec Ottawa, le gouvernement Charest passera maintenant par le Conseil de la fédération. MM. Pelletier et Pettigrew ont convenu de constituer deux groupes de travail, le premier sur l'apport des provinces dans les relations canado-américaines, et le deuxième sur leur participation dans les négociations internationales à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), par exemple, a signalé le ministre québécois. Ces groupes de travail feront rapport aux premiers ministres provinciaux lors de la réunion du Conseil de la fédération en juillet en vue de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres qui suivra à l'été.

Mais le gouvernement Charest pourrait aussi entreprendre des négociations bilatérales avec Ottawa sur la présence du Québec à l'UNESCO, par exemple. «L'un n'empêche pas l'autre», a dit M. Pelletier.

### EN BREF

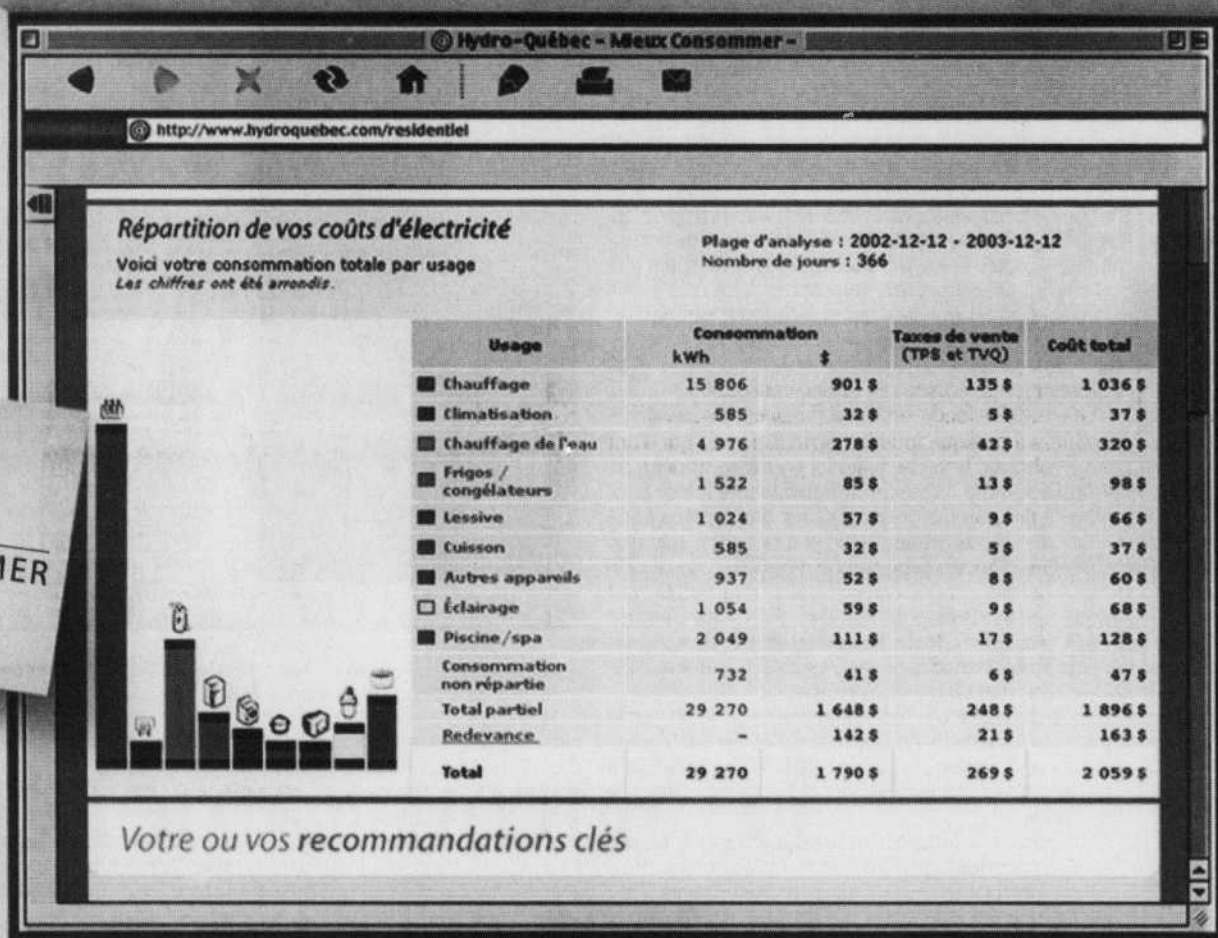
#### Motards : des peines exemplaires sont réclamées

(PC) — La Couronne a fait savoir hier qu'elle demanderait des peines exemplaires de 14 à 29 ans contre les motards reconnus coupables récemment de gangstérisme, trafic de stupéfiants et de complot pour meurtre. Les 26 verdicts de culpabilité sur une possibilité de 27 avaient été rendus le 1<sup>er</sup> mars dernier contre les neuf accusés au mégaprocès des motards et de leurs affiliés. Et hier débutaient les plaidoyers avant les sentences. Or, en toute fin de journée, la procureure de la Couronne, Madeleine Giauque, a fait savoir qu'elle solliciterait des peines «exemplaires» allant de 14 à 29 ans pour l'ensemble des deux ou trois chefs d'accusation, selon l'homme, soit un total de 29 ans dans le cas de Richard Mayrand, un total de 24 ans dans le cas de Luc Bordeleau, de 22 ans dans le cas de Bruno Lefebvre, de 24 ans dans le cas de Sylvain Moreau, 21 ans pour André Couture, 20 ans pour Eric Fournier, 19 ans pour Sébastien Beauchamp, 17 ans pour Ronald Paulin et 14 ans pour Alain Dubois. M<sup>e</sup> Giauque a également fait savoir qu'elle demanderait, lorsqu'elle étiera sa position aujourd'hui, que le temps déjà purgé, ce qu'on appelle la «détention préventive», ne compte pas automatiquement et complètement en double, comme c'est souvent le cas. Elle donnera des détails et des arguments à l'appui de sa demande, aujourd'hui.

#### Robert Gillet: au jury de décider

(PC) — Le sort de Robert Gillet est maintenant entre les mains des six hommes et six femmes du jury, qui ont entendu la preuve durant les deux dernières semaines. Le juge Fraser Martin leur a donné ses directives hier matin, au Palais de justice de Montréal, adressant entre autres un avertissement concernant la crédibilité de la plus jeune des plaignantes. L'ex-animateur de radio de Québec est accusé d'avoir obtenu les services sexuels de deux mineures et d'avoir agressé sexuellement l'une d'elles. Se référant au témoignage de la première plaignante, le juge a dit qu'il serait dangereux de reconnaître quelqu'un coupable sur la foi de ce seul témoignage sans qu'il ne soit appuyé par un élément indépendant. Le juge a rappelé que la jeune femme a changé sa version des faits à plusieurs reprises, qu'elle a admis avoir menti et qu'elle s'est parjurée. Puis, fustigeant la Couronne du regard, il a ajouté que le danger avec les mensonges est de savoir où ils se terminent. Quant à la seconde plaignante, le magistrat a rappelé que la relation sexuelle rémunérée est admise, mais que c'est au jury de décider si l'accusé a pris les moyens raisonnables pour s'assurer que la jeune femme était majeure. Le juge Martin a expliqué au jury qu'il devrait trancher entre la prétention de la Couronne selon laquelle l'accusé aurait dû exiger une preuve d'identité à la jeune femme et celle de la défense, selon laquelle la plaignante aurait dit qu'elle avait 19 ans lorsque l'accusé lui a demandé son âge et elle avait l'apparence d'une adulte.

MIEUX  
CONSOMMER



Votre ou vos recommandations clés

MIEUX CONSOMMER, c'est d'abord établir votre profil de consommation d'énergie. Faites-le dès maintenant au moyen du *Diagnostic résidentiel* MIEUX CONSOMMER, que vous trouverez sur le site [www.hydroquebec.com/residentiel](http://www.hydroquebec.com/residentiel). Simple et pratique, cet outil vous permettra de mieux comprendre votre consommation et vous indiquera les habitudes que vous pourriez changer. De plus, vous recevrez sur-le-champ des conseils personnalisés ainsi que des bons de réduction applicables à l'achat de produits moins énergivores offerts par nos partenaires. Et quand vous visiterez les détaillants participants, recherchez le logo MIEUX CONSOMMER, qui identifie clairement les produits économiseurs d'énergie.

[www.hydroquebec.com/residentiel](http://www.hydroquebec.com/residentiel)

Si vous n'avez pas accès à Internet, composez ÉNERGIE (514 363-7443) dans la région de Montréal ou le 1 800 ÉNERGIE ailleurs au Québec pour obtenir un exemplaire papier du *Diagnostic résidentiel*. Assurez-vous d'avoir votre facture d'Hydro-Québec sous la main.

Hydro  
Québec

LE DEVOIR

## ACTUALITÉS



Michel David

## Non, merci

I fut un temps où, à la veille d'une campagne électorale, le Bloc québécois aurait accepté avec empressement et reconnaissance toute offre d'aide venant de Jacques Parizeau. Cette fois-ci, le moins qu'on puisse dire est que l'accueil de Gilles Duceppe manquait d'enthousiasme.

En toute justice, il faut dire que M. Parizeau ne s'est pas invité. Il a simplement répondu à un journaliste. Peut-être même aurait-il préféré qu'on ne lui pose pas cette question, de peur de s'attirer une réaction comme celle-là. La réponse évasive du chef du Bloc, assimilable à un «non, merci», était très humiliante pour un homme qui estime déjà avoir été injustement traité.

Durant la campagne de 1997, l'intervention de l'ancien premier ministre avait pourtant évité au Bloc le désastre auquel la performance pitoyable de M. Duceppe semblait inexorablement le conduire. À l'automne 2000, il avait tenté encore une fois de battre le rappel des souverainistes, mais Lucien Bouchard avait envoyé un message opposé au sien sur l'enjeu de l'élection, de sorte que plusieurs avaient préféré rester chez eux.

Tout le monde, à commencer par le chef du Bloc, a aujourd'hui à l'esprit sa participation à la campagne québécoise du printemps dernier. Il importe assez peu de savoir si Jean Charest a déformé ou non les propos tenus par M. Parizeau, le jour du débat télévisé entre les trois chefs de parti. Le résultat net a été de déstabiliser Bernard Landry, qui n'a jamais pu s'en remettre. *Audi alteram partem...* Le pauvre doit encore en faire des cauchemars.

On peut comprendre l'admiration, parfois même la vénération, que les «purs et durs» ont pour M. Parizeau qui, même dans l'adversité, n'a jamais dévié de l'objectif d'un seul degré. L'admiration ne doit cependant pas exclure la lucidité. Pour une grande partie de la population, il ne rappelle que des mauvais souvenirs, et une campagne électorale n'est pas le meilleur moment pour les évoquer.

Au-delà de la personne de M. Parizeau, il s'agit de décider si la souveraineté doit être au cœur de la campagne du Bloc ou s'il ne devrait pas consacrer l'essentiel de son énergie à faire le procès du régime libéral, en attaquant là où ça fera vraiment mal.

En novembre 2000, Lucien Bouchard croyait bien faire en demandant à tous les Québécois, fédéralistes comme souverainistes, de faire payer à Jean Chrétien toutes ses vilénies: l'union sociale, les bourses du millénaire, la Loi sur la clarté, sans oublier le coup de force constitutionnel de 1982. Le résultat a été si décevant que M. Bouchard a plutôt choisi de démissionner.

Même si Paul Martin semble aussi réfractaire que son prédécesseur à l'idée d'évacuer une partie de l'espace fiscal au profit des provinces, il apparaît douteux que l'électorat, las du débat constitutionnel au point d'y être pratiquement indifférent, soit très ému par le discours sur le déséquilibre fiscal.

En revanche, le scandale des commandites a manifestement touché un nerf sensible. Malgré les cris indignés du camp souverainiste, les Québécois ne s'étaient jamais formalisés outre mesure des centaines de millions qu'Ottawa consacrait à la promotion de l'unité canadienne. Certes, cela faisait beaucoup d'argent qui aurait pu être mieux investi ailleurs, mais la pensée que la menace souverainiste était encore prise au sérieux à Ottawa avait quelque chose de rassurant.

C'est une tout autre histoire de découvrir que cet argent a surtout servi à engraisser les amis du régime, faisant passer le Québec pour une gigantesque auge. Cette fois, M. Parizeau a trouvé le mot juste: «C'est de la cochonnerie.»

L'ancien premier ministre a également raison, quand il dit que le Bloc a bien joué son rôle de «géant d'estrade» dans cette affaire. Qu'on le laisse donc poursuivre son travail durant la campagne, sans l'embarasser de ces *side shows* auxquels M. Parizeau nous a habitués. Il serait bien capable de ressortir, à grand renfort de rires, son vieux rêve d'un «Parlement à l'italienne» qui paralyserait le pays.

Cela vaut aussi pour Bernard Landry, qui se proposait d'intervenir comme jamais aux côtés du Bloc. Pour parler de quoi, sinon de souveraineté? Les libéraux ne demandent sûrement pas mieux que de reprendre, le temps d'une campagne, le bon vieux débat sur la séparation, ne serait-ce que pour éviter de perdre de précieuses voix fédéralistes au profit du nouveau Parti conservateur, ce qui, au bout du compte, avantagerait le Bloc.

Pour les «purs et durs», il n'y a toujours eu qu'une stratégie valable: parler de souveraineté avant, pendant et après les élections. Tout le monde sait que le Bloc y est favorable. Est-il vraiment indispensable de le répéter *ad nauseam*, alors qu'il n'y a pas de référendum à l'horizon?

Si le rôle du Bloc est de préparer le terrain, en attendant le jour où un gouvernement péquiste sera en mesure d'en tenir un autre, sa contribution la plus utile serait plutôt d'affaiblir les libéraux au Québec, si possible au point de faire élire un gouvernement conservateur.

Malgré les récents efforts de Stephen Harper pour émailler ses discours de propos bienveillants envers le Québec, il est très douteux qu'il arrive un jour à le séduire. À moins que ce ne soit grâce à son humour. Il en fallait vraiment beaucoup pour déclarer qu'il comptait sur la popularité de Belinda Stronach pour réaliser une percée dans la belle province.

Si jamais il y a un autre référendum, il serait nettement plus avantageux pour le camp souverainiste que le premier ministre du Canada soit issu de l'Alberta réformiste, plutôt que du Québec libéral. Évidemment, cela suppose que l'on puisse concevoir une stratégie autre que celle de la tête contre le mur.

mdavid@ledevoir.com

## Un milliard aux agriculteurs

Paul Martin se défend de vouloir séduire l'électorat; il s'agit, dit-il, d'une réponse à la crise de la vache folle

Les éleveurs de bétail et bon nombre d'autres agriculteurs vont se partager 995 millions de dollars au cours des prochains mois. L'annonce faite hier par le premier ministre Paul Martin n'a toutefois rien à voir avec d'éventuelles élections, a-t-il soutenu.

MANON CORNELLIER  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le gouvernement Martin a annoncé hier une aide de 680 millions de dollars pour les producteurs de bovins aux prises avec la crise de la vache folle et de 315 millions pour d'autres agriculteurs frappés par des crises diverses depuis deux ans.

L'annonce, faite un jour à peine avant le budget, avait tous les airs d'un événement électoral. Décor champêtre avec ferme et champs en arrière-plan, premier ministre entouré d'une brochette de politiciens libéraux, invités du monde agricole soulagés de voir leurs appels entendus. Tout y était pour faire en sorte que l'événement ne passe pas inaperçu. L'opposition conservatrice en a pris note et a vite accusé M. Martin d'opportunisme, ce dont il s'est vigoureusement défendu.

«Cette annonce n'a absolument rien à voir avec une élection. Cette annonce a tout à voir avec la situation de l'agriculture canadienne et des producteurs de bœufs canadiens. [...] Nous devons reconnaître l'urgence de la situation», a-t-il dit depuis Picture Butte.

«L'engagement important du gouvernement du Canada s'adresse aux fermiers et à leur famille. Ce n'est pas une question de politique, mais de besoins», a renchéri le ministre de l'Agriculture, Bob Speller, qui l'accompagnait.

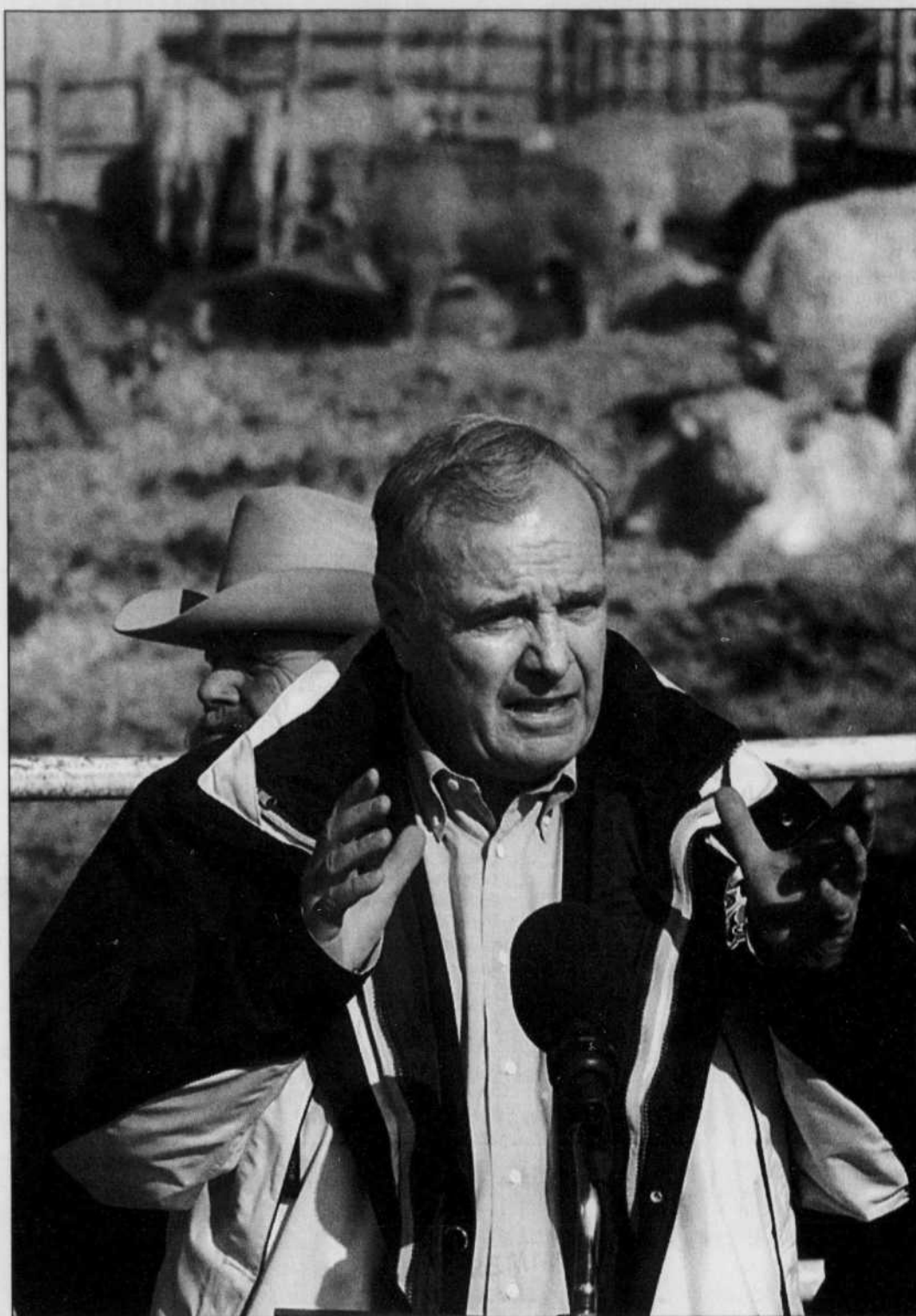
Au bureau du premier ministre, on confirme que ce sont les surplus de l'année financière qui s'achève qui permettront de financer cette dépense qui totalise 995 millions. Cela démontre que ces surplus sont supérieurs aux 2,3 milliards dont parlait le ministre des Finances, Ralph Goodale, à la veille de la conférence des premiers ministres, en janvier dernier.

Les 680 millions destinés aux fermiers privés de débouchés à la suite de la crise de la vache folle seront partagés entre les producteurs de bœufs et les éleveurs d'autres ruminants (moutons, chèvres, bisons, wapitis et cerfs) touchés par la fermeture du marché américain. Les paiements par tête seront faits directement aux fermiers — au début avril, espère-t-on — et basés sur les inventaires au 31 décembre 2003.

Le reste des fonds servira à financer des initiatives destinées à presque tous les agriculteurs et qui n'ont rien à voir avec la vache folle. La première tranche de 250 millions vise à faciliter la transition de l'ancien au nouveau programme de stabilisation du revenu agricole. Les 65 millions restants, eux, combleront le manque à gagner de l'ancien programme. Les demandes d'aide pour la dernière année couverte, soit l'année 2002, ont excédé les fonds disponibles, d'où l'injection d'argent frais. Comme il s'agit de demandes en suspens, le gouvernement s'attend à ce que les agriculteurs admissibles reçoivent un chèque rapidement.

Le milieu agricole est évidemment satisfait après plusieurs années difficiles, marquées en particulier par des sécheresses et la crise de la vache folle, sans compter une chute importante du revenu agricole l'an dernier.

La solution à long terme souhaitée par tous demeure cependant la réouverture du marché américain au bétail canadien. Le ministre Speller a indiqué



Paul Martin a annoncé hier l'aide de son gouvernement aux agriculteurs touchés par diverses crises, dont celle de la vache folle.

que le processus américain devait arriver à son terme de 7 avril. Un mois de consultations suivra. Il est persuadé que rien ne justifiera alors le maintien des restrictions actuelles.

C'est en mai dernier qu'un premier cas de vache folle a été détecté au Canada dans une ferme albertaine. Les Américains ont aussitôt fermé leurs fron-

tières pour commencer à les rouvrir à l'automne. La découverte d'un cas aux États-Unis dont on a retrouvé l'origine au Canada a tout arrêté.

L'arrêt des exportations a provoqué une chute des prix du bétail et influé économiquement sur des communautés entières, les pertes pouvant totaliser deux milliards jusqu'à présent.

## La stérilisation rapide des outils chirurgicaux serait sans danger pour les patients

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Selon des experts, le recours à une méthode de stérilisation rapide des instruments chirurgicaux, utilisée par plusieurs hôpitaux montréalais et la plupart des hôpitaux au Canada, ne pose pas en soi de risques accrus pour les patients, même si les normes idéales prônent une stérilisation prolongée.

«La stérilisation, ce n'est pas juste un appareil, c'est d'abord un processus. Il est aussi probable de mal stériliser avec la méthode prolongée, et de bien stériliser avec la méthode flash», a fait valoir hier le Dr Karl Weiss, infectiologue et microbiologiste à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, en réaction aux articles publiés par le journal *The Gazette*, sur les risques présentés par l'usage généralisé de la méthode de stérilisation appelée «flash», dans plusieurs hôpitaux de Montréal.

Normalement, il faut deux à trois heures pour procéder à la stérilisation d'instruments souillés dans un appareil à vapeur appelé autoclave. Une méthode flash permet la stérilisation en 10 à 12 minutes, mais n'est, en principe, recommandée que dans les cas d'urgence, par exemple si un médecin laisse tomber par inadvertance son instrument par terre.

Or, selon le Dr Weiss, le recours fréquent à la méthode flash, qui découle directement du manque d'instruments chirurgicaux disponibles dans les

salles d'opération, ne signifie pas que ces instruments soient mal stérilisés.

«Ce n'est pas la méthode idéale, mais est-ce dangereux? Je dirais que non. Il n'y a pas d'étude qui démontre que les instruments stérilisés de cette manière causent plus d'infections chez les patients», a-t-il invoqué hier.

Selon cet expert, la qualité de la stérilisation ne découle pas seulement de la durée du traitement à la vapeur, mais aussi de toutes les étapes du processus lié à la stérilisation. Le lavage préalable des instruments, la formation du personnel affecté à la stérilisation, la tenue d'un registre ainsi que le contrôle de la qualité de la stérilisation sont autant d'étapes nécessaires pour assurer l'asepsie des instruments jusqu'en salle d'opération.

«Cela ne peut être comparé aux aiguilles non stérilisées qu'utilisait une acupunctrice. On parle de deux mondes différents. C'est juste qu'ici, on n'applique pas la norme idéale», estime le Dr Weiss.

L'hôpital Maisonneuve-Rosemont, qui fait partie des hôpitaux utilisant la méthode flash cités par *The Gazette*, n'a d'ailleurs pas caché hier avoir recours à cette méthode rapide. «C'est dû au manque de ressources. Il faudrait 1,5 million pour acquérir assez d'instruments pour cesser cette pratique, et le département de chirurgie n'a obtenu que la moitié de cela. La pression est donc forte pour continuer à utiliser la méthode éclair», a confirmé Alain Charbonneau, respon-

sable des communications pour cet hôpital.

À l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ), on assure que ce phénomène «est circonscrit» à quelques hôpitaux et que cela ne présente pas de dangers pour la population. «Je demeure convaincu que la stérilisation est faite de façon appropriée pour la majorité des patients. Si on stérilise plus vite, c'est surtout parce qu'on veut réduire les listes d'attente et que tout va plus vite depuis que des budgets ont été versés à cette fin», a défendu hier Daniel Adam, vice-président exécutif de l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ). Ce dernier nie par ailleurs que le phénomène soit un problème budgétaire, mais l'impute plutôt aux priorités fixées dans chaque hôpital.

Ce n'est pas la première fois que la question de la stérilisation éclair fait l'objet d'un débat. En 1998, au CHUM, le recours étendu à la méthode flash avait provoqué la démission du président du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP). À l'époque, la direction du CHUM avait lésiné à se conformer à un avis de ce conseil, pressant l'hôpital de se conformer aux normes reconnues dans le domaine de la stérilisation.

La direction du CHUM, qui plaide le manque d'argent pour justifier le recours à cette méthode rapide, avait finalement injecté 5,6 millions pour acquérir la quantité nécessaire d'instruments chirurgicaux pour généraliser l'usage de la stérilisation prolongée.

## EN BREF

## Le salaire du cueilleur

(Le Devoir) — Québec fixe de nouvelles normes salariales pour les cueilleurs de fruits qui, si elles sont toujours basées sur le principe de rémunération au rendement, permettront aux travailleurs qui déploient un effort raisonnable d'obtenir l'équivalent du salaire minimum. Les cueilleurs de framboises obtiendront entre 0,458 \$ et 0,467 \$ du contenant de 250 ml, alors que les cueilleurs de fraises gagneront entre 0,208 \$ et 0,212 \$ pour un contenant de 551 ml. Pour ce qui est des cueilleurs de pommes, de 1,11 \$ à 1,60 \$ sera accordé par minot (19,05 kilos) en fonction des va-

riétés de pommiers. Selon Québec, les cueilleurs qui fournissent un effort raisonnable auront droit à l'équivalent du salaire minimum. Les nouvelles normes prévoient l'application du taux général du salaire minimum si le cueilleur ne peut, pour des motifs qui sont hors de son contrôle et liés à l'état des champs ou des fruits, récolter la quantité nécessaire pour gagner l'équivalent du salaire minimum. La Commission des normes du travail devra s'assurer que le rendement moyen des cueilleurs permet de atteindre le salaire minimum dès la deuxième année d'application des nouvelles normes salariales. Des changements devront être apportés dans le cas contraire.

**DICTIONNAIRE DES COOCCURRENCES**

**Jacques BEAUCHESNE**

**Dictionnaire des COOCCURRENCES**

**Best-seller.**

408 pages - 40,70 \$

Les Éditions GUÉRIN (514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

## • LES ACTUALITÉS •

## Les élèves du privé réussissent mieux que ceux du public

PRESSE CANADIENNE  
LE DEVOIR

Les élèves des écoles privées réussissent nettement mieux que ceux du secteur public, révèlent les données rendues publiques hier par le ministère de l'Éducation (MEQ) sur les épreuves uniques de juin dernier.

En juin 2003, les élèves des écoles secondaires privées ont en effet obtenu une note moyenne de 80,5 % aux épreuves préparées sous la responsabilité du ministère, soit près de 10 points de plus que leurs camarades du secteur public (71,6 %).

Les données révèlent par ailleurs une légère chute des résultats dans presque toutes les épreuves pour l'ensemble des élèves du Québec dans les taux de réussite et les moyennes obtenues aux examens. Le taux de réussite moyen est passé de 85,1 % à 84,5 % de 2002 à 2003, pendant que la moyenne passait de 73,4 % à 73,3 %, une mince diminution.

Le taux de réussite des élèves du secteur privé a aussi dépassé largement celui des élèves des institutions publiques, avec 94,8 % contre 82,2 %.

Les francophones ont également fait mieux que les anglophones avec une moyenne de 73,6 % contre 70,6 %. Tout près de 85 % des francophones ont obtenu la note de passage contre 81,6 % des anglophones.

Depuis plusieurs années, les élèves des secteurs francophones et anglophones sont soumis aux mêmes épreuves, à l'exception de celles portant sur la langue d'enseignement et sur la langue seconde.

Outre ces deux matières, les neuf épreuves de juin 2003 auxquels ont été soumis 146 758 élèves des quatrième et cinquième secondaire comprenaient l'histoire du Québec et du Canada, les mathématiques et les sciences physiques.

Par ailleurs, les filles ont eu de meilleures notes que les garçons en juin 2003, confirmant ainsi une tendance maintes fois observée ces dernières années.

Le résultat moyen obtenu par les filles a été de 74 % contre 72,4 % chez les garçons. Le taux de réussite des étudiantes a atteint 85,6 % comparativement à 83,8 % chez les garçons. Les filles ont toutefois diminué leur moyenne de même que leur taux de réussite par rapport à l'année précédente, et en proportion plus grande que chez les garçons, dont le rendement a été plus stable.

Au Québec, ce sont les élèves du secteur privé de la région de Montréal qui ont obtenu le meilleur résultat moyen avec 82,3 %, pour un taux de réussite s'établissant à 96,4 %. Le taux de réussite le plus élevé a cependant été enregistré chez les élèves du secteur privé de la région de Lanaudière avec 97 %, pour un résultat moyen de 82 pour cent aux examens.

A l'opposé du spectre, les élèves des écoles publiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont obtenu la note moyenne la plus faible de l'ensemble du Québec avec 69,3 %. Le taux de réussite, 78,5 %, est aussi inférieur à la moyenne québécoise (82,2 %).

Au total, 71,6 % des élèves de la cohorte 2002-03 ont décroché un diplôme d'études secondaires, dont 57,5 % après cinq ans d'études. Un peu plus de 14 % y ont mis plus de cinq ans (9,9 % en six ans et 4,2 % en sept ans). Les tendances qui ressortent de l'analyse des résultats aux épreuves doivent être interprétées avec prudence, note le ministère.

En effet, la comparaison des situations doit tenir compte d'une série de facteurs qui peuvent influencer sur le rendement scolaire, notamment les règles d'admission dans les établissements, la proportion d'élèves dont la langue d'enseignement n'est pas la langue maternelle et le niveau de vie des familles.

La loi 101 devant la Cour suprême

## Les écoles anglaises étouffent, plaide Brent Tyler

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Il faut faire tomber les dispositions scolaires de la Charte de la langue française pour permettre aux écoles anglaises du Québec de sortir de leur marasme, a plaidé hier l'avocat Brent Tyler devant la Cour suprême du Canada.

Ancien président du groupe de pression anglophone Alliance-Québec, M<sup>r</sup> Tyler représente des parents francophones et allophones qui réclament le droit d'inscrire leurs enfants à l'école anglaise. Or, l'article 73.2 de la loi 101 rend obligatoire l'enseignement en français à tout enfant qui n'a pas reçu « la majeure partie » de son éducation en anglais au Canada.

Dans sa plaidoirie devant le plus haut tribunal du pays, Brent Tyler a soutenu que cet article contrevient à la Charte canadienne des droits et libertés et à des conventions internationales. Il a aussi laissé entendre que le système scolaire anglophone était menacé au Québec si l'on ne lui permettait pas de puiser une partie de sa clientèle parmi les communautés francophone et allophones.

« La démographie montre que, dans le contexte actuel, la communauté anglophone du Québec a désespérément besoin d'une source de remplacement en provenance du reste du pays ou de l'immigration », a dit Brent Tyler.

L'avocat a souligné que de 1971 à 1992, les écoles anglaises ont vu leur nombre d'élèves chuter de 57 %.

M<sup>r</sup> Tyler soutient que la loi 101 ne respecte pas l'article 23 de la Charte canadienne, qui précise simplement qu'un enfant doit avoir déjà reçu de l'enseignement en anglais au Canada, peu importe la du-

rée, pour avoir droit à l'école anglaise au Québec.

« L'objectif de cet article [23], c'est non seulement de mettre un terme à l'érosion des communautés de langue minoritaire, mais aussi de promouvoir leur épanouissement. Quand je vous montre ces tableaux statistiques, est-ce que ça ressemble à un système scolaire anglophone qui est en plein essor? Certainement pas », a-t-il lancé aux juges, sur le bord de la colère.

« Notre communauté et son système scolaire ont désespérément besoin d'une généreuse interprétation de la Constitution », a ajouté Brent Tyler.

Le représentant du gouvernement du Québec, M<sup>r</sup> Benoît Belleau, a rétorqué que la clientèle des écoles anglaises est demeurée stable au cours de la dernière décennie. En fait, elle augmente légèrement depuis deux ou trois ans.

De plus, a-t-il rappelé, la situation du français demeure « préoccupante » au Québec, en raison notamment du grand « pouvoir d'attraction de l'anglais ».

Le juge Michel Bastarache, originaire du Nouveau-Brunswick, s'est montré sceptique envers les explications de M<sup>r</sup> Belleau. A de nombreuses reprises, le magistrat a demandé à l'avocat si l'on pouvait envisager de faire du critère québécois de la « majeure partie » de l'enseignement reçu « une norme nationale », sans nuire aux minorités francophones de l'extérieur du Québec.

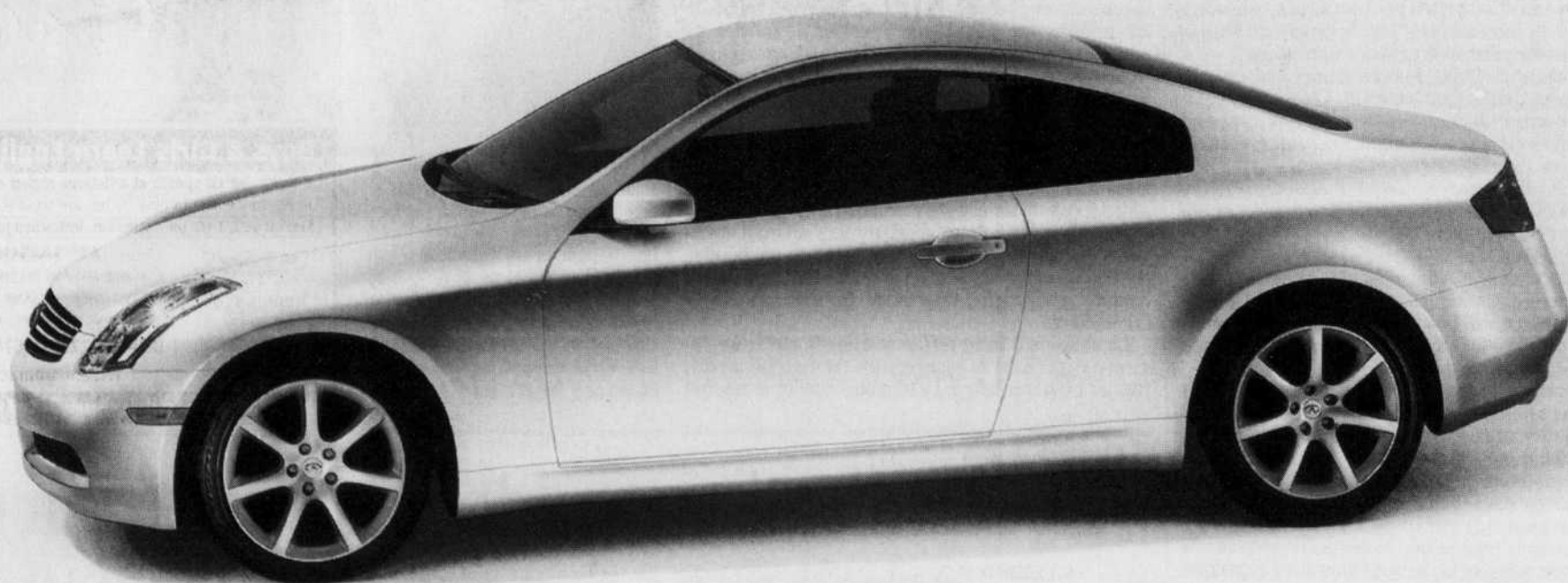
Benoît Belleau a répondu que la situation québécoise commandait un régime particulier, ce que la Charte canadienne reconnaît déjà.

L'avocat du gouvernement fédéral, Claude Joyal, a appuyé la position du Québec.



ASSOCIATION DES JOURNALISTES  
AUTOMOBILE DU CANADA

Offert en rouge toréador,  
bleu crépuscule ou trophée doré.\*



Il n'y a pas de meilleur moment pour vous offrir votre  
coupé G35 de 280 chevaux nouvellement primé.  
Meilleur coupé sport 2004 de plus de 35 000 \$.

Infiniti.ca

Propulser vers le futur



V O S C O N C E S S I O N N A I R E S I N F I N I T I D U G R A N D M O N T R É A L

Infiniti de Brossard  
9005, boul. Taschereau  
Brossard (Québec)  
(450) 445-5799

Infiniti Laval  
305, boul. Saint-Martin Est  
Laval (Québec)  
(514) 382-8550

Meridien Infiniti  
4000, rue Jean-Talon Ouest  
Montréal (Québec)  
(514) 731-7977

Spinelli Infiniti  
345, boul. Brunswick  
Pointe-Claire (Québec)  
(514) 697-5222

## • LES ACTUALITÉS •

## La police de Montréal se dote d'une politique contre le profilage racial

ANTOINE ROBITAILLE  
LE DEVOIR

La direction du Service de police de la ville de Montréal (SPVM) dit ne pas savoir si le «profilage racial» se pratique vraiment dans son service, mais elle a décidé de toute façon de se donner une politique pour empêcher une telle pratique, qu'elle qualifie d'«illicite». C'est le directeur du SPVM, Michel Sarrazin, qui a présenté hier à la presse la politique, qui était en préparation depuis un an. Elle entrera en vigueur à 15h hier, à l'occasion de la Semaine d'action contre le racisme.

Au moment même où M. Sarrazin s'adressait aux médias, le Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR), un organisme sans but lucratif fondé en 1983, tenait aussi une conférence de presse pour dénoncer des cas de profilage racial dans Parc-Extension.

Celui, par exemple, de Bruno Andrade, jeune Montréalais d'origine portugaise. Selon la version fournie par le CRARR, en mai 2003, M. Andrade se trouvait dans un parc, assis sur un bloc de béton. Ce qui lui a valu une contravention de 85 \$ pour «avoir utilisé le mobilier urbain à une fin autre que celle à laquelle il est destiné». Se sentant victime de profilage racial parce qu'il est jeune et d'apparence latino-américaine, M. Andrade a entamé plusieurs procédures. Avec l'aide du CRARR, il ira devant la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec pour réclamer du policier et de la Ville de Montréal 40 000 \$ en dommages moraux et exemplaires. Il soumettra aussi son cas au Commissaire à la déontologie policière et contestera la constitutionnalité de l'application du règlement municipal devant la cour municipale.

Andrade n'est pas seul. Le CRARR affirme que, depuis l'été 2003, il a recueilli de nombreux témoignages de jeunes Noirs, Latino-Américains et Grecs dans Parc-Ex-

tension qui se sentent victimes de profilage racial et de harcèlement policier. Fo Niemi, directeur général du CRARR demande que «la Commission des droits mène une enquête systématique sur la pénalisation des jeunes dans le quartier».

M. Niemi a tenu à dire qu'il n'accusait pas tous les policiers du SPVM d'avoir des comportements racistes. Il a même loué le SPVM d'adopter une politique contre le profilage racial avant même que les travaux du Groupe de travail sur le profilage racial, parrainé par le ministère des Relations avec les citoyens et l'immigration, ne soient terminés. Un autre militant antiraciste, Peter Flégel, de Jeunesse noire en action, déclarait hier que le SPVM faisait un pas dans la bonne direction. «On ne sait pas exactement ce que ça donnera sur le terrain. chose certaine, un des grands mérites de la politique est de définir le profilage racial». La définition? «Toute action initiée par des personnes en autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public et qui repose sur des facteurs tels que la race, l'origine ethnique, la couleur, la religion, la condition sociale, l'âge, le sexe, le handicap, l'orientation sexuelle, les convictions politiques, sans motif réel ou sans un soupçon raisonnable, et ce, dans le but d'exposer l'individu à un examen ou à un traitement différentiel.»

Au reste, M. Sarrazin s'est dit préoccupé par les plaintes qui ont été déposées dans Parc-Extension, mais aussi dans Saint-Michel et affirme «qu'aucun comportement de type profilage racial ne sera toléré» au SPVM. Enfin, il a déclaré que le documentaire de Michka Saäl, *Zéro Tolérance*, produit par PONF et portant sur les rapports entre les jeunes immigrés et les forces policières de Montréal, offrait une vision très partielle de la réalité et fondée sur des faits remontant parfois à plus de 15 ans. Le documentaire doit être présenté au Cinéma parallèle du 26 mars au 8 avril.

## Première étape d'une cure de rajeunissement du métro

KARINE FORTIN  
PRESSE CANADIENNE

Près de 40 ans après son inauguration, le métro de la métropole entame sa première cure de rajeunissement majeure, a confirmé hier le président du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal (STM), Claude Dauphin.

Quelque 309,4 millions seront investis dans la première phase des travaux, qui devrait prendre fin au printemps 2006. Le gouvernement du Québec fournira 42 % des sommes nécessaires soit, 128,9 millions. Ottawa déboursera 103,1 millions, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) 38,7 millions. La STM puisera le reste à même ses coffres.

L'argent servira principalement à refaire le centre de contrôle désuet du métro afin de permettre la mise en service de la ligne vers Laval, en 2006-2007.

«Ces travaux étaient nécessaires de toute façon, mais nous avons décidé de les devancer», a expliqué M. Dauphin lors d'un point de presse.

Le système de ventilation sera refait à neuf. Il sera moins bruyant et plus puissant, promet-on à la STM. L'équipement de télécommunications sera aussi modernisé, ce qui permettra la diffusion de messages clairs et compréhensibles, a assuré le président du conseil.

La société de transport entend par ailleurs remplacer plusieurs escaliers mobiles et installer près d'un millier de caméras de sécurité qui auront pour effet, croient les autorités, de diminuer les méfaits et donc le nombre d'interruptions de service dans le métro.

### Un premier pas

Le maire de Montréal Gérald Tremblay s'est réjoui hier de ces investissements d'importance.

«Enfin le début d'une bonne nouvelle pour le métro de Montréal et pour Montréal», a-t-il déclaré.

A la veille du dépôt des budgets fédéraux et provinciaux, le maire



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Remplacer les 336 wagons coûtera au bas mot un milliard de dollars. Le maire de Montréal, Gérald Tremblay, a demandé à Québec et à Ottawa de s'engager financièrement dans la modernisation du métro.

par ailleurs pressé Ottawa et Québec de s'engager à financer les deux autres phases d'investissement prévues d'ici à 2015. À lui seul, le remplacement des 336 wagons du métro, construits en 1963, devrait coûter près d'un milliard de dollars.

Québec a déjà donné son accord au projet, ce qui a permis de réaliser des études et de préparer une éventuelle commande. Si l'acquisition obtient le soutien financier du gouvernement du Canada, l'appel d'offres pourrait être fait dès l'an prochain. Une partie des nouvelles voitures serait alors livrée en 2008.

Mais si le passé est garant de l'avenir, la partie n'est pas gagnée pour la STM. L'investissement de

103 millions annoncé hier constitue en effet la première contribution du gouvernement fédéral à la rénovation du métro depuis son ouverture, le 14 octobre 1966.

Le ministre de l'Industrie du Canada, Lucienne Robillard s'est défendue de faire de l'électoratisme, à l'approche d'un scrutin fédéral attendu pour la fin du printemps ou le début de l'automne.

«C'est un dossier qui est en cours depuis longtemps. C'est un programme qui était basé avant tout sur les besoins qui étaient recensés par les municipalités, ce qui a été le cas ici. Pour moi ce n'est que le cheminement normal d'un dossier», a-t-elle dit.

La ministre responsable de l'agence Développement écono-

mique Canada a par ailleurs rappelé que son gouvernement avait promis de venir en aide aux municipalités en leur remboursant dès cette année la TPS qu'elles paient.

«Cela représente sept milliards sur dix ans qui pourront être affectés à différentes priorités, comme celle du transport j'imagine», a-t-elle déclaré.

Pour sa part, le maire Tremblay espère que les trois milliards d'investissements en infrastructures promis par Ottawa seront concentrés sur deux ans, plutôt que de s'étaler sur une décennie. Les attentes sont aussi grandes envers le gouvernement de Jean Charest, qui doit présenter son premier véritable budget le 30 mars prochain.

### EN BREF

#### La CSDM erre

(PC) — Rien ne justifie une commission scolaire de boycotter les collectes de sang, comme le fait présentement la Commission scolaire de Montréal, ont estimé hier le ministre de la Santé, Philippe Couillard, et le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, qui demandent à la CSDM de revenir sur sa décision. Le choix de la CSDM, rendu public la semaine dernière, «ne repose sur aucun argument rationnel», a fait valoir le ministre Couillard, hier, lors d'un entretien téléphonique. Il considère que le point de vue défendu dans ce dossier par la commission scolaire «est fort malheureux», et il dit espérer «que la discussion publique et les articles dans les journaux vont faire réfléchir la commission scolai-

re et la faire revenir sur sa position». Son point de vue est d'ailleurs partagé par le ministre de l'Éducation, qui doit s'entretenir aujourd'hui, par téléphone, avec la direction de la CSDM en vue de l'exhorter à annuler sa décision. «Je souhaite qu'elle reconsidère sa position, parce que le droit de toutes les personnes est protégé. Ce qui est le plus important pour Héma-Québec c'est la protection des malades qui ont besoin d'une transfusion», a-t-il dit, lors d'une entrevue téléphonique. Le 17 mars, le conseil des commissaires de la CSDM — la plus importante au Québec — décidait à l'unanimité de ne plus tenir de collectes de sang, sous prétexte qu'Héma-Québec ferait preuve de discrimination envers les homosexuels en les empêchant de donner du sang.

**Club 402-HOMME®**  
Depuis 1977

Vestons griffés importés d'Italie

**299\$**

Tissus signés  
- Cerruti 1881 - Zegna  
- Marzotto - Zignone, etc.

1118, rue Sainte-Catherine Ouest  
2<sup>e</sup> étage, Montréal • (514) 861-3636  
Heures d'ouverture : Lun. au ven. 10 h à 18 h. Sam. 10 h à 16 h

**Camps d'été 2004**

**Boys & Girls Learn English à Camp MaroMac**

Un camp anglais sportif et artistique région du Mont-Tremblant pour les 6 à 16 ans  
Un environnement familial où les directeurs et les moniteurs connaissent votre enfant  
Session de 2, 3 1/2 ou 7 semaines. Instruction professionnelle. Stage aspirants-moniteurs

**37<sup>e</sup> SAISON**  
«Camp MaroMac fait preuve d'un professionnalisme exemplaire dans le monde des camps de vacances» Rapport ACQ

1-800-884-2267 (514) 485-1135  
www.maromac.com

Ski nautique • Voile • Escalade • Baseball • Golf • Théâtre • Gymnase • Tennis • Basketball

Pour annoncer dans ce regroupement, contactez Jean de Billy au (514) 985-3456 ou à jdebilly@ledevoir.com



MONIQUE

**GIROUX** EN DIRECT DE PARIS

Ces artistes québécois qui ont conquis la France!

► cette semaine **13 h 30**

Aujourd'hui : les 25 ans de *Starmania* avec  
Luc Plamondon, Fabienne Thibeault, Isabelle Boulay,  
Luce Dufault, Louise Forestier...

Réalisation : Gérard Lambert

**95.1 FM**  
Première Chaîne  
Radio-Canada

www.radio-canada.ca/lesrefrains

LE MONDE

Commission du Congrès américain sur le 11 septembre 2001

Plusieurs hauts responsables témoignent cette semaine

JEAN-LOUIS SANTINI
AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Plusieurs hauts responsables de l'administration Bush, dont le secrétaire d'État Colin Powell, seront entendus publiquement pour la première fois cette semaine par la commission du Congrès chargée d'enquêter sur les circonstances des attentats du 11 septembre 2001.

Cette audition, la huitième et l'une des plus importantes depuis que cette commission dite du 11/9 a été établie en novembre 2002 après de fortes réticences de la Maison-Blanche, intervient au moment où le président Bush et son équipe sont accusés par un ex-conseiller, Richard Clarke, d'avoir longtemps négligé la menace d'al-Qaïda.

mission», a commenté son président, le républicain Thomas Kean, ex-gouverneur du New Jersey. « Ces auditions seront une occasion historique [...] pour comprendre comment s'est produit le 11 septembre et nous aider à formuler des recommandations visant à rendre l'Amérique plus sûre », a estimé le vice-président de la commission bipartite de neuf membres, l'ancien représentant démocrate, Lee Hamilton.

L'objectif des deux jours d'auditions, aujourd'hui et demain, est « d'enquêter sur la formulation et la conduite de la politique de lutte contre le terrorisme avec une attention particulière sur la période allant d'août 1998, avec les attentats contre les ambassades américaines au Kenya et en Tanzanie, au 11 septembre 2001 », ont-ils expliqué.

Les travaux des enquêteurs du 11/9 sont particulièrement sensibles en pleine campagne pour la présidentielle américaine du 2 novembre. La commission, qui

vient d'obtenir du Congrès un délai supplémentaire de deux mois, doit remettre son rapport final confidentiel le 26 juillet et une version publique fin août.

Outre M. Powell, son homologue à la Défense Donald Rumsfeld planchera également aujourd'hui devant la Commission, tout comme leurs homologues de la précédente administration démocrate de Bill Clinton, Madeleine Albright et William Cohen. George Tenet, le directeur de la CIA, la centrale américaine de renseignement, sera entendu demain. Il était déjà à la tête des services secrets américains sous la présidence Clinton. Sandy Berger, ex-conseiller pour la sécurité nationale de Bill Clinton et Richard Clarke, qui a été le patron de la cellule anti-terroriste dans les administrations Clinton et Bush, seront également entendus demain.

L'actuelle conseillère pour la sécurité nationale Condoleezza Rice, a refusé de témoigner publiquement

devant la Commission. Elle a fait savoir que sa fonction, qui ne donne pas lieu à une confirmation par le Sénat, ne l'oblige pas à être interrogée publiquement par le Congrès. Mme Rice a déjà répondu en privé aux questions des enquêteurs, a-t-on indiqué sous le couvert de l'anonymat de sources proches de la Commission.

Le président George W. Bush et son vice-président Dick Cheney tout comme leurs prédécesseurs, Bill Clinton et Al Gore, ont accepté d'être entendus en privé par le président et le numéro deux de la Commission.

Un membre démocrate de cette dernière, Bob Kerrey, a indiqué qu'il demanderait aux responsables des administrations Bush et Clinton « pour quelles raisons ni l'une ni l'autre n'a déclaré la guerre à al-Qaïda » après les attaques meurtrières contre les deux ambassadeurs américains en Afrique en 1998 et contre le destroyer Cole au Yémen en 2000.

Téléphone: 985-3344
Télex: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.ledevoir.com/offres.html
www.ledevoir.com/avis.html

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS
Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES
HEURES DE TOMBÉE
Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

AVOIR FAIM, C'EST PAS UN CADEAU
DONNEZ AUJOURD'HUI (514) 288-7441

MOTS CROISÉS
HORIZONTALEMENT
1 - Prérégative. - Sélénum.

APPELS D'OFFRES
SP-04-114 (2003-GEN-313)
SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA CHAUSSEE, DE RÉFECTION DES TROTTOIRS ET DES BORDURES ET DE RÉHABILITATION LOCALE DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DANS LA RUE OCTAVE-CRÉMAZIE ET DANS LE BOULEVARD DE MONTARVILLE, ENTRE LA RUE SAMUEL-DE CHAMPLAIN ET LE BOULEVARD DE MORTAGNE, ET DANS LES RUES JEAN-PILOUF ET JEAN-COLLET, ET DE RÉHABILITATION DE LA CHAUSSEE SUR LES PISTES CYCLABLES EN BORDURE DU BOULEVARD MARIE-VICTORIN, DANS L'ARRONDISSEMENT DE BOUCHERVILLE, AINSI QUE POUR LA SURVEILLANCE DE CES TRAVAUX.

SP-04-115 (2003-GEN-314)
SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSEE ET DES TROTTOIRS ET D'INSTALLATION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC DANS LA RUE PIERRE-VIGER, ENTRE LES RUES DE MONTMAGNY ET DE MÉSY, DANS L'ARRONDISSEMENT DE BOUCHERVILLE, AINSI QUE POUR LA SURVEILLANCE DE CES TRAVAUX ET LES ÉTUDES DE LABORATOIRE REQUISES.

longueuil
On peut obtenir lesdits formulaires de même que les documents d'appels d'offres à compter du mardi 23 mars 2004 durant les heures de bureau, soit du lundi au vendredi, sauf les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 16 h 30, en s'adressant au service des approvisionnements, situé au 500 rue de la Rivière-aux-Pins, arrondissement de Boucherville, Québec, au (450) 463-7100, poste 2921 moyennant un dépôt non remboursable de 150.00\$ (taxes incluses) pour chaque exemplaire complet de chaque projet; ce paiement doit être effectué en ARGENT COMPTANT ou par chèque visé uniquement.

Appels d'offres
Société immobilière du Québec
La présente publication ne constitue pas un avis d'appels d'offres. Les personnes désirant soumettre une offre doivent se référer aux avis d'appels d'offres diffusés par l'intermédiaire des babillards électroniques CIEC ou MERX.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (Article 102(4) de la Loi)
Dans l'affaire de la faillite de : 3937879 CANADA INC.
(ADMINISTRATION SOMMAIRE)
Avis est par les présentes donné que la faillite de 3937879 CANADA INC., corporation légalement constituée et ayant sa principale place d'affaires au 2640, chemin Emmanuel Labrecq, dans la ville de Saint-Cyrien de Wierobez dans la province de Québec, est survenue le 19<sup>e</sup> jour de mars 2004, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 2<sup>e</sup> jour d'avril 2004 à 10 h 30, au Palais de justice de Drummondville, 1680, boul. Saint-Joseph, Drummondville, (Québec) J2C 2G3, salle 1-18.

Besoin d'information?
Besoin de support?
Allergique? Pas de panique!
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ALLERGIES ALIMENTAIRES
Tél./Télé. : (514) 990-2575
www.aqaa.qc.ca

Soyez généreux.
LA FONDATION DE L'ÉCOLE DE MONTREAL POUR ENFANTS
(514) 934-4846
www.fondationenfants.com
URGENT
Donnez à des gens qui aident des gens qui aident des gens

Environnement Canada
Montréal
Prévisions météo
Aujourd'hui: Averses de neige max 1
Ce soir: Possibilité d'averses de neige min -3
Mercredi: Possibilité d'averses de neige max 5, min -3
Jeudi: Pluie passagère max 7, min 2
Vendredi: Possibilité d'averses max 8, min 3
La météo en un clin d'œil
Hier Normales
Max. 2 4,8
Min. -11 -4,9
Precip. 1.6 mm
Phases de la lune
3/28 4/5 4/12 4/19
Lever du soleil 5:52
Coucher du soleil 18:12
Index UV 3
Canada
St.John's 11-1
Halifax 0-10
Ottawa 4-12
Toronto 6-5
Winnipeg 1-16
Edmonton 3-7
Regina 8-6
Vancouver 12-6
Whitehorse 3-12
Yellowknife -24-16
Le monde
New York 7-7
Chicago 10-6
Atlanta 16-2
Miami 27-18
Los Angeles 22-16
Rio de Janeiro 26-21
Amsterdam 10-4
Moscou 8-1
Tokyo 12-8
Sydney 24-18
Météo Conseil
1-900-565-4455
Pour le dernier bulletin météo en ligne, consultez le site Web météo à l'URL: www.meteo.ec.gc.ca
La météo canadienne sur le Web

# LE DEVOIR

# LE MONDE



AFGHANISTAN

## Karzai envoie des renforts à Herat

SAYED HAQIQI  
REUTERS

Herat — Le président Hamid Karzai a envoyé hier des renforts à Herat, théâtre de la veille d'affrontements entre les forces du gouverneur Ismail Khan et celles du commandant de la garnison, nommé par Kaboul.

Quelque 600 soldats ont quitté Kaboul à bord d'avions militaires américains et britanniques pour cette ville de l'ouest de l'Afghanistan située sur la route de l'Iran afin de «maintenir l'ordre et de protéger les civils».

Dans un premier temps, le porte-parole de Khan avait jugé superflu cet envoi de renforts compte tenu du retour au calme. Mais il a déclaré par la suite: «Si c'est ce que le gouvernement souhaite et si c'est pour le bien de la région, alors nous n'y voyons aucun problème. C'est aussi ce que nous pensons [le gouverneur]», a précisé Ghulam Mohammad Masoan.

Le commandant de la garnison d'Herat, récemment nommé par Karzai, a pris la fuite à l'issue d'affrontements avec les forces du gouverneur de la ville, a ajouté le porte-parole.

**Chars et artillerie lourde**  
Les affrontements ont fait une centaine de morts, a rapporté l'agence Afghan Islamic Press (AIP) basée au Pakistan, citant des sources à Herat.

Les combats mobilisent chars et artillerie lourde entre les



AHMAD MASOOD REUTERS

Des soldats de la nouvelle armée afghane se sont envolés hier de Kaboul à destination de la ville occidentale d'Herat.

troupes fidèles à Zahir Nayebyzada et celles d'Ismail Khan ont cessé, a assuré le porte-parole de Khan, Ghulam Mohammad Masoan.

Pour la nouvelle armée afghane, il pourrait s'agir d'un test crucial de sa capacité à imposer la volonté présidentielle dans les provinces du pays, souvent sous la coupe de potentats et chefs de guerre locaux ou régionaux.

Mais certains observateurs estiment que l'envoi de troupes constitue pour le président Kar-

zai une simple manœuvre destinée à s'assurer un semblant d'autorité à Herat, et que la présence des soldats n'a pour objet que d'obtenir des concessions de la part du gouverneur.

La bataille avait éclaté dimanche après l'assassinat dans la journée à Herat de Mirwais Sadiq, fils d'Ismail Khan et ministre afghan de l'Aviation civile.

Le meurtre a été imputé à Nayebyzada par le clan du gouverneur, selon lequel Mirwais Sadiq est mort dans sa voiture frappée

par une roquette RPG. «Nayebyzada et ses partisans ont fui, on ne sait pas où. Certains de ses hommes se sont livrés à nous», a déclaré Masoan, ajoutant que la division de l'armée gouvernementale stationnée à Herat avait été vaincue et qu'elle était contrôlée par les forces du gouverneur.

### Une vieille rivalité

Une centaine de soldats américains et d'employés du département d'Etat sont présents à Herat, dans le cadre d'une des «équipes provinciales de reconstruction» (PRT).

«Ils surveillent la situation, ils n'interviennent pas», a précisé le porte-parole de l'armée américaine en Afghanistan, le lieutenant-colonel Bryan Hiltferty.

Ismail Khan, musulman radical allié au nouveau régime, a été en conflit avec Karzai pour n'avoir pas rétrocedé au gouvernement central des revenus douaniers perçus à Herat, ville contrôlant une grande partie du commerce afghan.

Sadiq est le troisième ministre à être tué depuis la mise en place du gouvernement Karzai après la chute des talibans, fin 2001.

En février 2002, le prédecesseur de Sadiq au ministère de l'Aviation civile, Abdul Rahman, a été assassiné à l'aéroport de Kaboul. En juillet de la même année, le vice-président et ministre des Travaux Publics, Haji Abdul Qadir, a été abattu devant son bureau.

## Yassine: l'itinéraire d'un islamiste radical

JEAN-PIERRE PERRIN  
LIBÉRATION

Le fauteuil roulant, avec lequel le cheikh Ahmed Yassine se déplaçait et dans lequel il a été tué, avait valeur de symbole. Les caméras de télévision s'y attardaient souvent, le détaillant comme s'il incarnait la condition palestinienne à Gaza, cette infirmité qui consiste à ne pouvoir circuler librement, à ne pouvoir s'enfuir de cette afreuse enclave de 362 km<sup>2</sup>, maillée de colonies israéliennes.

Dans un monde arabe où il est malvenu qu'un dirigeant occupe de hautes fonctions s'il est handicapé, l'invalidité du religieux — une paralysie des deux jambes provoquée par un accident de jeu survenu à 12 ans —, loin de l'affaiblir, participait au contraire à son aura.

Rarement un «ennemi public numéro 1» aura si peu correspondu à l'image que l'on peut s'en faire. Petit, malingre, le visage émacié par la maladie, il s'exprimait de surcroît d'une petite voix flûtée qui, pourtant, enthousiasmait les foules, faisait déferler la colère dans les rues, subjuguait les groupes armés palestiniens, même ceux d'inspiration laïque. Il est vrai que, rompu avec cette apparence d'extrême fragilité, son discours était implacable, impitoyable. Et que son itinéraire se confondait avec le destin palestinien.

Né dans un village de pêcheurs arabe près de ce qui est désormais la ville israélienne d'Ashkelon, il voit sa maison rasée au cours de la première guerre israélo-arabe de 1948 qui va dessiner les contours de l'Etat hébreu. Il fait ensuite partie des expulsés palestiniens et s'installe dans le camp de réfugiés de Chatti, dans la bande de Gaza.

C'est là, semble-t-il lors d'une partie de football qu'il perd l'usage de ses jambes. Après, il fera de rapides études à l'Université du Caire que, faute d'argent, il doit interrompre. Mais il a eu le temps de rencontrer les Frères musulmans dont il sera toujours proche. Ceux-ci l'aideront, dans les années 1970, à fonder sa propre organisation, le Moujama al-Islami, qui commence à recruter des jeunes Palestiniens prêts à se battre. A l'époque, Israël laisse faire, et même, dans le but d'affaiblir le Fatah de Yasser Arafat, encourage

en sous-main les réseaux islamistes qui étendent leur influence dans la bande de Gaza.

Survient la révolution irakienne. Elle suscite l'enthousiasme des Palestiniens désespérés. Cheikh Yassine crée alors une organisation plus radicale, Majd al-Moudjahidin (La Gloire des combattants de l'Islam). Arrêté en 1984, il est condamné pour détention d'armes et d'explosifs. Il ne restera en prison qu'un an avant d'être libéré à l'occasion d'un échange de prisonniers. C'est à ce moment qu'il commence à bâtir patiemment une nouvelle organisation, le Hamas, qui proclame son existence le 14 décembre 1987, au début de la première Intifada. Ce mouvement ne cessera d'étendre son influence dans la population palestinienne, notamment en développant un réseau d'assistance sociale qui supplée les services d'une Autorité palestinienne corrompue et largement incompétente.

Arrêté de nouveau en mai 1989 par Israël, il est condamné à la prison à vie en octobre 1991.

En octobre 1997, Benjamin Néanyahu ordonne l'élimination en Jordanie de Khaled Mechaal, le chef du bureau politique du Hamas. L'opération est un lamentable fiasco. Les deux agents du Mossad sont arrêtés par la police jordanienne et seront échangés contre cheikh Yassine. De retour à Gaza, il est accueilli en héros par les Palestiniens et, avec beaucoup de méfiance, par Yasser Arafat, qui ira jusqu'à le placer en résidence surveillée. Désormais, depuis sa mosquée, cheikh Yassine va multiplier les appels à la lutte armée: «Israël, en tant qu'Etat juif, doit disparaître de la carte.» Le 27 décembre 2002, il promet: «L'Etat d'Israël aura cessé d'exister d'ici la fin du quart de siècle. Je vous demande d'être patients.» Il va même jusqu'à accuser les dirigeants israéliens d'être «des instigateurs» des attentats du 11 septembre.

Fin 2003, il se dit cependant prêt à accepter le principe d'une trêve conditionnelle. Cette proposition est jugée inacceptable par l'Etat hébreu qui maintient que le chef spirituel du Hamas et ses proches «tiennent les ficelles du réseau de la terreur dans la bande de Gaza». Depuis longtemps, il était devenu «l'homme à abattre».

## Tentative de médiation entre l'armée pakistanaise et des présumés membres d'al-Qaïda

HAFIZ WAZIR  
REUTERS

Wana — Des chefs tribaux se sont rendus hier auprès des combattants d'al-Qaïda et de leurs protecteurs encerclés par l'armée pakistanaise dans le Sud-Waziristan afin de tenter d'arracher leur reddition.

L'armée pakistanaise, qui affirme assiéger des centaines d'activistes dans une poche près de la frontière afghane, a fait savoir qu'elle observait un cessez-le-feu provisoire afin de permettre à la délégation tribale de se rendre auprès des combattants encerclés.

«Ils ont rencontré, dans un premier temps, les autorités politiques à Wana, puis ils se sont rendus vers Kaloosha dans quatre ou cinq véhicules», a rapporté un habitant

de Wana, capitale de la région semi-autonome du Sud Waziristan, en référence à l'un des villages se trouvant au cœur des affrontements.

La délégation comprend 22 dignitaires auxquels les autorités ont remis une radio pour pouvoir les contacter, a précisé cet habitant.

L'armée pakistanaise a lancé une vaste offensive mardi dernier pour tenter de déloger plusieurs centaines de volontaires présumés d'al-Qaïda alliés à des tribus locales dans les montagnes à l'ouest de Wana.

L'opération, mobilisant 5000 soldats, est la plus vaste jamais entreprise par l'armée d'Islamabad dans les zones tribales semi-autonomes.

L'armée a accepté un cessez-le-

feu provisoire dimanche afin de permettre la médiation. Quelques heures plus tard, les activistes ont tiré des roquettes contre une base militaire de Wana et des échanges de tirs ont suivi pendant plus de deux heures, a indiqué un habitant. Aucune victime n'a été signalée.

Malgré cette attaque, l'armée a fait savoir qu'elle respecterait une trêve afin de permettre la médiation des anciens réunis en un conseil appelé jirga.

«La jirga va se rendre auprès des activistes pour leur demander de se rendre. Pendant cette période délimitée, les forces de sécurité vont cesser le feu», a déclaré un porte-parole de l'armée, le général Shaukat Sultan.

Du côté afghan de la frontière, les forces américaines ont, elles,

accentué leur pression lors d'une opération dite «entre mer et enclume» coordonnée avec le Pakistan.

Aucun bilan des affrontements depuis mardi n'a été communiqué par Islamabad. Des responsables de l'administration locale ont fait état d'une trentaine de tués dans chaque camp.

Au moins 13 civils ont été tués. Cette offensive de l'armée pakistanaise dans le Sud Waziristan commence à susciter la colère d'une partie de la population et 7000 habitants ont manifesté dimanche dans un village de cette région pour réclamer le retrait de l'armée pakistanaise.

Le gouvernement exige que les combattants des tribus locales lui remettent les activistes d'al-Qaïda ayant trouvé refuge auprès d'eux.

EN BREF

### Aristide trouve un asile provisoire au Nigeria

Abuja (AP) — À la demande de plusieurs dirigeants des Caraïbes, le Nigeria a accepté d'accorder un asile provisoire sur son sol à l'ancien président haïtien Jean-Bertrand Aristide, a annoncé hier la présidence nigérienne. Le communiqué de la présidence ne précise pas si le président déchu a demandé, ou même accepté, l'asile du Nigeria. Jean-Bertrand Aristide a fui Haïti le 29 février alors que les rebelles approchaient de la capitale, Port-au-Prince. Il est arrivé le 1<sup>er</sup> mars en République centrafricaine où il a séjourné jusqu'au 15 mars avec sa femme et deux gardes du corps. Il s'est alors envolé pour la Jamaïque où il a rejoint ses deux filles. La Communauté des Caraïbes (Caricom) a demandé au Nigeria d'accueillir l'ancien président haïtien «pour quelques semaines, jusqu'à qu'il trouve une autre destination», précise le communiqué de la présidence nigérienne publié dans la capitale, Abuja. «Le Nigeria a accepté d'accéder à la demande.»

### Raffarin «tiendra bon», après la sanction des régionales

La Rochelle A (AFP) — Le premier ministre français Jean-Pierre Raffarin a déclaré hier soir à La Rochelle qu'il «tiendrait bon» à son poste après le premier tour des élections régionales dimanche, qui se sont traduites par un vote-sanction contre le gouvernement. «La France ne peut plus connaître l'immobilisme des cinq années socialistes» entre 1997 et 2002, a lancé M. Raffarin lors d'un meeting de soutien à la candidate de son parti, l'UMP (Union pour un mouvement populaire, droite), en Poitou-Charentes, en grande difficulté pour le 2<sup>e</sup> tour, le 28 mars. Il a rappelé que son prédécesseur, le socialiste Lionel Jospin, n'avait «recollé que 16 % au premier tour de la présidentielle», 21 avril 2002. La droite a été sanctionnée au premier tour des élections régionales de dimanche, moins de deux ans après son arrivée au pouvoir en recueillant 34 % contre 40 % à la gauche et 15 % au parti d'extrême droite Front national.

### AVIS AUX PERSONNES PHYSIQUES EXPLOITANT UNE ENTREPRISE INDIVIDUELLE ET AUX SOCIÉTÉS IMMATRICULÉES AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2004, les activités du secteur «entreprises», autrefois sous la responsabilité de l'inspecteur général des institutions financières (IGIF), relèvent du Registre des entreprises (REQ).

**30 avril 2004** - Date limite de production de la déclaration annuelle 2004

Le Registre des entreprises (REQ) rappelle qu'il est obligatoire de produire la déclaration annuelle 2004 avant le 30 avril 2004. Après cette date, une pénalité sera automatiquement imposée.

De plus, il est important de préciser que la non-production de deux déclarations annuelles consécutives entraînera la radiation d'office de l'immatriculation.

Si vous avez reçu une déclaration annuelle préimprimée du Registre des entreprises, elle doit être vérifiée, modifiée s'il y a lieu, signée, accompagnée des droits prescrits et retournée dans l'enveloppe préadressée.

Si vous n'avez pas en main votre déclaration préimprimée, communiquez avec le Registre des entreprises aux numéros de téléphone suivants:

Renseignements: Région de Québec: (418) 643-3625  
Ailleurs au Québec: 1 888 291-4443 (sans frais)

#### Important

- Si vous avez immatriculé votre entreprise en 2004, vous n'avez pas à produire de déclaration annuelle cette année. Vous ne recevrez donc pas de déclaration préimprimée du Registre des entreprises.
- S'il s'agit de votre première déclaration annuelle à produire, elle est gratuite.

Registre  
des entreprises

Québec

ROLEX  
Day-Date  
en or rose 18 carats.

Bijouterie  
**Gambard**  
Vente et service technique

630-A RUE CATHCART MONTRÉAL, CENTRE VILLE  
(514) 866-3876

Monique Giroux vous invite au spectacle de

## CHARLES AZNAVOUR à Paris!

Écoutez Les Refrains...  
de Monique Giroux au 95,1 FM  
(de semaine de 13 h 30 à 15 h), répondez  
à la question posée en ondes chaque jour  
à 13 h 50 et courez la chance d'aller voir  
le concert de Charles Aznavour au Palais  
des Congrès de Paris, avion et hôtel inclus!  
Augmentez vos chances de gagner en  
participant tous les jours.

AIR FRANCE  
LE DEVOIR

EMI

Je voyage

Remplissez ce bulletin de participation et postez-le  
avant le 30 mars 2004 (cachet de la poste faisant foi):  
Concours Aznavour à Paris  
C.P. 9090, succ. Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3P3

Date à laquelle la question a été posée en ondes: \_\_\_\_\_  
Réponse: \_\_\_\_\_  
Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_  
Ville: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_  
Tél. domicile: ( ) \_\_\_\_\_ Tél. travail: ( ) \_\_\_\_\_  
Âge: \_\_\_\_\_ Courriel: \_\_\_\_\_

Concours réservé aux 18 ans et plus. Le prix consiste en un voyage à Paris du 22 au 26 avril 2004, comprenant deux billets d'avion Montréal-Paris aller-retour en cabine Tempo de Air France, trois nuits d'hôtel en occupation double, deux billets pour le concert de Charles Aznavour du 24 avril et 250 \$ d'argent de poche. Valeur totale: environ 4000 \$.  
Dates du voyage non modifiables. Aucun équivalent en argent. Règlement complet à Radio-Canada et sur  
[www.radio-canada.ca/lesrefrains](http://www.radio-canada.ca/lesrefrains)  
 Je ne souhaite pas recevoir de documentation de Radio-Canada.

# É D I T O R I A L

## Fin des guerres fratricides

La droite canadienne est enfin unifiée. L'élection, samedi, de Stephen Harper à la tête du nouveau Parti conservateur concluait un long et difficile processus qui permettra aux militants de ce parti de pouvoir rêver d'accéder au pouvoir. La chose apparaît maintenant possible, quoique encore assez lointaine.

Issu du Reform Party dont il a été député, Stephen Harper avait compris mieux que d'autres que son parti d'origine, devenu l'Alliance canadienne, n'irait nulle part sans s'unir au Parti progressiste conservateur. Continuer à faire bande à part les condamnait tous deux à demeurer des partis régionaux confinés l'un à l'Ouest, l'autre aux Maritimes, et incapables de pénétrer l'Ontario et le Québec. La fin des guerres fratricides au sein de la droite leur ouvre de nouvelles perspectives tout en sonnant pour les libéraux la fin d'une récréation qui aura duré onze ans.

Cela sera particulièrement vrai en Ontario où les gains que pourra faire le Parti conservateur, même modestes, seront suffisants pour déstabiliser Paul Martin. La vingtaine de sièges que ceux-ci pourront perdre aux mains des conservateurs suffiront à faire la différence entre un gouvernement libéral majoritaire et minoritaire. Ces 20 sièges pourraient même être un minimum puisque cette province semble disposée à bien accueillir Stephen Harper qui a obtenu samedi un appui massif de la part des conservateurs ontariens.

Au Québec, la situation sera différente. La course au leadership a montré que les conservateurs n'y avaient pas de véritable base militante. Y faire élire un seul député serait déjà un exploit pour M. Harper. Certes, celui-ci s'est mis en mode séduction en se disant ouvert aux aspirations du Québec, mais, c'est bien peu, bien tard, pour conquérir une province qui n'a jamais accordé ses faveurs aux conservateurs, sauf à de rares exceptions tenant à un contexte particulier chaque fois. Ainsi, John Diefenbaker remporta de fortes majorités au Québec en 1957 et en 1958 grâce à l'appui actif du premier ministre Maurice Duplessis. De même, en 1984 et en 1988, Brian Mulroney, en plus d'avoir l'avantage d'être un enfant du pays, put compter sur la sympathie d'une large partie des libéraux de Robert Bourassa ainsi que des péquistes. M. Harper ne pourra jouer de tels appuis de la part ni de Bernard Landry ni de Jean Charest.

Les espoirs que peuvent entretenir les conservateurs au Québec sont sans doute davantage à long terme qu'à court terme en raison de la forte polarisation entre bloquistes et libéraux. Néanmoins, ils ont tout intérêt à y mener une campagne active. En enlevant des votes aux libéraux, ils favoriseront l'élection de députés bloquistes et mineront ainsi la majorité libérale au parlement.

Les conservateurs de Stephen Harper peuvent rêver. Au lendemain de ce congrès, ils sont devenus la solution de rechange à un gouvernement libéral lourdement handicapé par le scandale des commandites. Mais pour que leur rêve devienne réalité, beaucoup d'obstacles restent à surmonter. L'unité de ce nouveau parti demeure fragile, et il a besoin de temps pour s'organiser et arrêter un programme. L'image du parti de droite radical qu'il tient de ses origines réformistes persiste. M. Harper cherche à s'en dégager. Il adopte peu à peu un discours rassembleur, sachant que la voie vers le pouvoir est au centre.

Pour convaincre les Canadiens d'opter pour un gouvernement conservateur, il faudra toutefois plus que quelques discours sur le maintien de l'universalité des soins de santé. Il faudra aussi adopter certains virages idéologiques témoignant d'un réel changement. Belinda Stronach avait osé, durant la course au leadership, appuyer le mariage entre conjoints de même sexe. Devenu chef, Stephen Harper oserait-il proposer à son parti de prendre un tel virage? Ce serait un signe positif.

*bdescoteaux@ledevoir.ca*

## Terroriste et martyr

L'assassinat par l'armée israélienne du leader spirituel du Hamas, cheikh Ahmed Yassine, jette à coup sûr beaucoup d'huile sur le feu qui embrase la région. Pire, la mort de ce dirigeant influent pourrait aussi inciter des cellules islamistes implantées ailleurs dans le monde à répondre avec violence aux appels de vengeance lancés par les «frères» palestiniens.

Pourquoi le premier ministre Ariel Sharon a-t-il ordonné l'assassinat de cet homme qu'un hélicoptère est allé exécuter en territoire palestinien? Ce n'est pas la première fois qu'on assiste à un acte semblable, Israël ayant ajouté l'assassinat sélectif à son arsenal de guerre classique pour éliminer les têtes dirigeantes des organisations qui encouragent les attentats contre des israéliens. Mais, cette fois, certains observateurs ajoutent que Sharon aurait surtout agi pour contrer les réactions des Israéliens conservateurs en prévision du retrait unilatéral de Gaza prévu pour bientôt. En éliminant le dirigeant du groupe le plus menaçant sur le territoire, M. Sharon voudrait ainsi faire taire ceux parmi les siens qui ne manqueraient pas de prétendre qu'il a cédé devant les terroristes du Hamas.

Le monde entier a protesté contre l'assassinat de Yassine. Pour cause, puisqu'en voulant régler un problème interne, Ariel Sharon repousse encore d'un cran, comme si c'était possible, l'espoir de reprise de négociations de paix.

Le monde entier a protesté... sauf Washington et Ottawa. De la part du président Bush, il n'y a aucune surprise, mais on se serait attendu à mieux de la part du premier ministre canadien qui n'a rien trouvé de plus subtil à dire que de reprendre l'argument de la Maison-Blanche qui rappelle qu'Israël a le droit de défendre son territoire contre les terroristes.

Évidemment qu'Israël a le droit de se défendre, mais en assassinant ce leader du Hamas vénéré des simples Palestiniens, c'est précisément la sécurité des citoyens d'Israël et de ceux du monde démocratique qu'Ariel Sharon met en danger inutilement. Yassine martyr, les attentats contre des civils israéliens ne cesseront pas, au contraire, ils vont se multiplier et seront vraisemblablement plus sanglants que jamais. Et qu'on ne vienne pas dire qu'une condamnation de la politique de Sharon équivaut à un appui à l'endroit du terrorisme, cela est non seulement faux mais malhonnête. D'autres façons de gouverner en temps de guerre sont possibles. Celle de Sharon a conduit tout droit dans l'embuscade préparée par les pires ennemis d'Israël que sont les islamistes et terroristes du Hamas.

M. Martin aurait dû trouver une réponse plus appropriée dans les circonstances. Jusqu'à notre nouveau premier ministre est-il prêt à aller pour prouver au président Bush et à son administration qu'il est son allié dans la lutte contre le terrorisme? Des élections auront lieu bientôt au pays. Une réponse serait appréciée pour savoir où loge le gouvernement libéral de Paul Martin en matière de politique internationale et de lutte contre le terrorisme.



Bernard Descôteaux

### LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAÇON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information JULES RICHER  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUIS LAPIERRE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



### LETTRES

#### Une enquête est demandée

Monsieur Taïeb Chérif, Secrétaire général de l'OACI,

En date du 6 avril 1994, à 20h30, l'avion présidentiel Falcon 50 qui transportait mon père, feu le président Juvénal Habyarimana, son homologue burundais, le président Cyprien Ntaryamira, leurs délégations respectives, ainsi que les trois membres de l'équipe française, se faisait abattre par un missile sol-air alors qu'il était en phase d'atterrissage sur l'aéroport international de Kigali. Tous les occupants de l'avion ont péri dans cet attentat.

En tant que fille du président assassiné et citoyenne canadienne, et au nom de toute ma famille, je réclame auprès de votre haute autorité, la conduite d'une enquête par l'OACI, pour faire la lumière sur les auteurs de cet attentat, comme votre organisation le fait dans toutes les situations de crashes, qu'ils soient accidentels ou provoqués par des motifs criminels. Qui plus est, le juge français Jean-Louis Bruguière vient de terminer son enquête sur l'attentat. Les informations ainsi recueillies aideront sûrement l'OACI à élucider enfin ce crime et à en trouver les auteurs.

Il va sans dire que l'attentat contre l'avion de mon père a non seulement été motivé par des intentions terroristes, mais il a aussi plongé le Rwanda dans une tragédie sans précédent qu'il n'est nul besoin d'élaborer dans la présente. Et il est désolant de constater que 10 ans viennent de s'écouler sans qu'aucune enquête internationale n'ait été menée.

Il est du ressort et du devoir de l'OACI d'enquêter sur cet ignoble attentat, d'autant plus que l'ONU a annoncé, le 15 mars dernier, qu'un représentant de l'OACI participerait à l'analyse de la boîte noire du Falcon 50 trouvée à l'ONU à la suite des révélations du juge Bruguière.

Une enquête en profondeur s'impose pour que justice soit faite pour les familles des victimes et pour le peuple rwandais dont la réconciliation et la paix durable resteront toujours illusoire tant que l'assassinat du président ne sera pas élucidé.

Dans l'espoir d'une réaction positive à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en mon entière collaboration et en celle de ma famille, et d'agréer l'expression de ma très haute considération.

Marie-Rose Habyarimana  
Gatineau, le 19 mars 2004

#### Forêt: le camion a des ratés

À M. Jacques Gauvin, directeur général du Conseil de l'industrie forestière du Québec

J'ai vécu pendant des années au Témiscamingue et en Abitibi. J'ai vu à maintes reprises le résultat des coupes à blanc partout sur le territoire lors de vols à la Baie James. J'ai vu les mini bandes d'arbres qui ont été laissées autour des lacs, des rivières et des routes forestières pour faire croire qu'il restait de la forêt à ceux et celles qui s'aventurent en forêt sans vraiment «s'aventurer», de peur de se perdre. Il est d'ailleurs plus facile de se perdre dans ces déserts laissés par les «guidounes» que dans la forêt protectrice. Forêt qui a perdu de son utilité dans le milieu naturel, «pu d'arbres» comme dirait Desjardins dans l'une de ses chansons qui porte d'ailleurs sur la déforestation.

Parlons-en du «camion qui sort de la forêt» et qui laisse comme vestige des villages abandonnés parce que la ressource n'y est plus. Il aurait été pourtant important que l'industrie forestière transforme le bois plutôt que d'en faire du 2x4 ou d'autres formes rudimentaires vendues aux États-Unis pour des *peanuts*.

Je l'ai vue, l'industrie forestière, voler du

bois d'une région et l'acheminer la nuit par camion dans des usines à l'extérieur. La compagnie Commonwealth Plywood l'a fait à maintes reprises pendant que je travaillais comme journaliste à Ville-Marie entre 1980 et 1990. J'ai même participé activement à la mise en place d'un barrage routier pour que cesse cette pratique.

Je pourrais vous raconter des horreurs pendant des heures tant sur ce qui se vit en Abitibi-Témiscamingue, qu'au Saguenay-Lac-Saint-Jean ou encore en Gaspésie. L'industrie forestière a détruit notre patrimoine et n'a rien laissé, tout comme l'industrie de la pêche a réduit les résidents du bord du fleuve et des maritimes à la misère, au dépeuplement et souvent au suicide.

Richard Desjardins ne fabule nullement quand il parle des effets néfastes de la coupe forestière et il pourrait en beurrer plus épais encore. Un dernier petit exemple, celui du parc LaVerendrye qui a réduit les Autochtones vivant sur place à une plus grande dépendance envers l'homme blanc et le progrès. En fait, M. Gauvin, vous parlez comme George Bush pour qui le progrès passe par la main de l'industrie, comme la manne tombée du ciel.

Je serais très gêné de prendre les gens des régions pour des imbéciles. Ce sera la risée. Je ne comprends pas comment il se fait que des gens se prennent tellement au sérieux, alors qu'ils sont la pite de l'industrie, incapable de voir la différence entre la réalité de la population et celle du profit.

Le travail en forêt n'existe plus que pour les machines, même chose pour le travail en usine. Autrefois, la forêt faisait vivre une région, aujourd'hui, elle l'appauvrit de jour en jour. Ce n'est pas moi qui le dis; les pourvoyeurs se battent depuis des années pour conserver un petit bout de patrimoine pour donner à manger aux moineaux.

Fernand St-Georges  
Québec, le 21 mars 2004

### LIBRE OPINION

## À la recherche du temps dépassé

ANDRÉE LÉVESQUE  
Professeure, département d'histoire,  
Université McGill

Il fut un temps au Québec où les budgets étaient équilibrés, où les familles prenaient soin de leurs vieux et de leurs malades, où les paroisses s'occupaient de leurs pauvres, où l'État s'occupait de la voirie.

Il y a 50 ans, en 1954, le taux de mortalité infantile ne brisait plus de record dans le monde occidental, mais demeurait le plus élevé au Canada; le taux de natalité et la mortalité maternelle dépassaient aussi la moyenne canadienne; le taux de syndicalisation oscillait autour de 10 % et les salaires se situaient bien en dessous de ceux de l'Ontario. À tort ou à raison, on a appelé cette période la Grande Noirceur. Grand non dans le sens de noble, mais pour l'omniprésence de ses ténébreux.

A cette époque bénie — car on bénissait alors à tour de bras les enfants, les monuments, les bâtiments et les bateaux — on ne pouvait accuser l'État de prendre trop de place. La fonction publique était limitée; les ministères, les secrariats et les conseils moins nombreux. Ainsi, il n'y avait pas de ministère de l'Éducation et, avec un premier ministre qui nous assurait que la meilleure assurance-santé était la santé, pas non plus de ministère de la Santé.

On ne se préoccupait pas du décrochage scolaire alors que seulement 15 % des garçons parvenaient à la 11<sup>e</sup> année. Il fallait alors avoir les moyens de s'instruire dans un système d'éducation privé. Les enfants de la bourgeoisie, les fils surtout, s'acheminaient vers les col-

lèges classiques et, au terme de ces études, seule la minorité qui avait réussi à y demeurer huit ans accédait à l'université.

Ceux qui ne dépendaient pas de leur famille pour survivre et payer leurs droits de scolarité travaillaient l'été et empruntaient pour combler ce qui manquait. Ils et elles demeuraient chez leurs parents le plus tard possible, car aucune université n'avait de résidence. Chaque année, les étudiants et étudiantes faisaient du porte à porte pour recueillir des fonds pour le Prêt d'honneur. En 1954, le premier ministre Duplessis interdisait aux universités d'accepter des subventions du gouvernement fédéral. Cette défense de l'autonomie provinciale eût pu être louable si les universités, en grave crise financière, avaient été dédommagées.

#### On a oublié

Il n'y avait pas non plus de Secrétariat à la condition féminine ni de Conseil du statut de la femme. L'autorité parentale régnait sur les chaumières et, selon le Code civil, les femmes mariées ne pouvaient pas siéger à un jury, ni intenter un procès, ni être exécutrice testamentaire. L'avortement, comme la contraception, était illégal, les garderies publiques étaient inexistantes, les congés parentaux aussi. Employeurs et gouvernements ignoraient le concept même d'équité salariale. Et l'Assemblée législative, celle qu'on nommait le Salon de la Race, demeurait un refuge exclusivement masculin.

Le médecin de famille faisait des visites à domicile, mais demandait aussi à se faire rétribuer. Les «bons médecins» faisaient parfois

crédit et éprouvaient des difficultés à réclamer leurs dettes; d'autre part, des parents pouvaient continuer à payer le médecin deux ans après le décès de leur enfant. Les salles d'urgence n'étaient pas encombrées, car on hésitait à y aller, à moins de défaillance cardiaque ou de jambe cassée. L'hospitalisation n'était pas gratuite, et on économisait souvent en accouchant à la maison.

C'était le temps de l'État minimum et des services privés. Aujourd'hui, rêvant de privatisations et de déréglementation, des sans-génie s'ingénient à réingénier en nous propulsant vers un passé trop oublié.

Les circonstances ont changé en 50 ans. Il n'y a plus de communautés religieuses pour dispenser des services à bon marché. Les appartements sont trop petits pour accueillir les malades, les convalescents, les vieux et les vieilles. Quand deux parents travaillent, il faut des garderies de qualité. Ces enfants, comme citoyens, auront droit à une formation professionnelle ou universitaire sans hypothéquer leur avenir par des dettes interminables.

Le «gouvernement qui charrie» mise sur une diminution des services, indispensable pour une baisse des impôts. Il est pourtant à gager que la majorité des Québécoises et des Québécois préfèrent donner à César ce qui lui revient pour obtenir des services sociaux adéquats plutôt que de creuser les inégalités sociales en laissant les particuliers consommer les produits qu'ils peuvent se payer.

L'éducation et la médecine privées, on a déjà connu ça. Peu de Québécoises et de Québécois désirent reculer dans le «bon vieux temps».



Jean-Robert Sansaçon

## IDÉES

À l'ère du Protocole de Kyoto

## Le nouveau tramway révolutionne les transports urbains

Pour atteindre les objectifs de Kyoto, il faudrait que le transport collectif double son achalandage dans la région métropolitaine de Montréal

RICHARD BERGERON

Responsable des analyses stratégiques,  
Agence métropolitaine de transport

Depuis 1997, nous sommes entrés dans l'ère du Protocole de Kyoto, qui nous engage à réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES). Kyoto appelle des interventions particulièrement fortes dans le secteur des transports, qui représente 40 % des émissions québécoises de GES.

C'est aussi par les transports que Kyoto est le plus susceptible de prendre un sens concret au yeux de la population, puisque les principales contributions que tout un chacun peut apporter à la réduction des GES sont d'opter pour des automobiles moins énergivores et, chaque fois que la chose est possible, de laisser l'automobile à la maison pour utiliser plutôt les transports collectifs.

Six années après que le virage eut été amorcé, et devant la belle unanimité au niveau du discours officiel, on devrait aujourd'hui en constater les résultats concrets.

La réalité est tout autre. Entre 1997 et 2003, le parc automobile du Québec a crû de 483 000 véhicules, faisant passer notre taux de motorisation de 499 à 554 véhicules pour 1000 habitants. Les Québécois ne se sont pas contentés d'acheter toujours plus d'automobiles, ils ont aussi opté pour des modèles de plus en plus gros, puissants et énergivores, la meilleure illustration en étant la vogue des véhicules utilitaires sport. La croissance des émissions de GES fut à l'avenant.

## L'enjeu des transports durables

En 2002, le transport collectif a assuré 440 millions de déplacements dans la région métropolitaine de Montréal. Pour atteindre les objectifs de Kyoto, il faudrait que ce chiffre passe à un milliard annuellement.

Les usagers sont bien placés pour savoir qu'aux heures de pointe, le système actuel de transport collectif est utilisé à pleine capacité. On ne peut donc échapper à cette arithmétique triviale: si l'on souhaite plus que doubler l'achalandage, il faudra au minimum doubler l'offre actuelle.

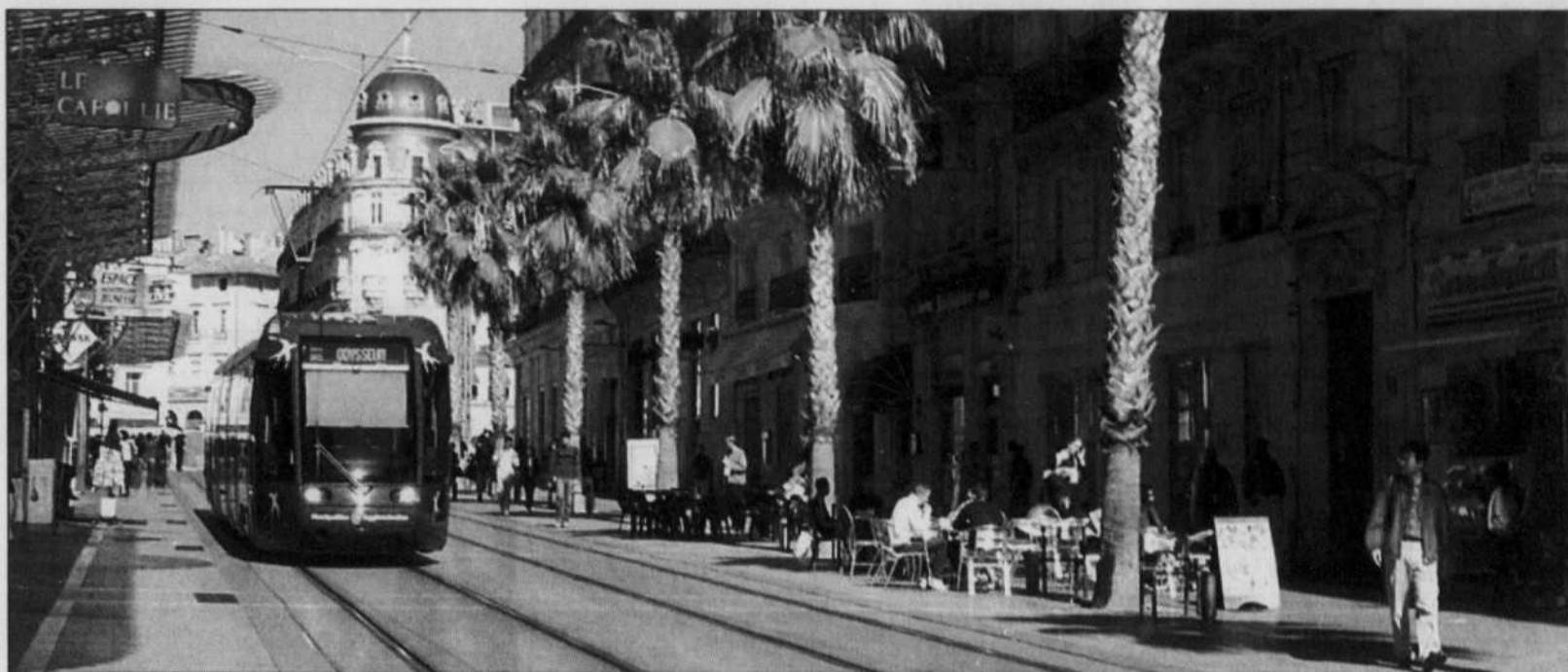
Avec un coût variant entre 125 et 150 millions du kilomètre, le métro n'est approprié qu'en contexte de densité urbaine élevée. Or, le centre-ville et les quartiers anciens, où ce critère de densité est présent, sont déjà bien desservis. En ce qui concerne le train de banlieue, il reste à ajouter quelques lignes pour compléter le réseau en étoile de l'agglomération.

Quant à l'autobus urbain, il pourrait être rendu plus attrayant grâce à diverses améliorations concernant le confort des véhicules, les conditions d'attente, la multiplication de voies réservées permettant une vitesse commerciale plus élevée, et autres aspects.

Il reste que, si on se limite aux trois technologies actuelles, même utilisées au meilleur de leurs potentialités, on est loin de pouvoir envisager le doublement de l'achalandage. Pour y parvenir, il faudra oser un acte fort. Depuis 15 ans, en France, au Portugal, en Italie, en Allemagne, en Grèce ou en Scandinavie, le nouveau tramway a entrepris de révolutionner les transports urbains et de redéfinir la notion même de qualité de vie urbaine.

## Qu'est-ce que le nouveau tramway?

Le tramway est un mode de transport que nous avons bien connu à Montréal. C'est en 1892 qu'avait



Montpellier a son nouveau tramway qui a fourni l'occasion d'une opération d'urbanisme et d'embellissement urbain visant à donner une personnalité distinctive et une image de marque forte à la ville.

commencé la construction de lignes électrifiées de tramway. Quinze ans plus tard, en 1907, le réseau comptait 354 km de voies, sur lesquelles circulaient 1250 voitures, transportant 140 millions de passagers.

L'apogée du tramway fut atteint au tournant des années 1930. Mais au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, il devint rapidement clair que l'avenir appartenait à l'automobile et à l'autobus urbain qui, suivant l'opinion majoritaire à l'époque, avaient sur le tramway l'avantage de la souplesse. La concurrence pour l'appropriation des voies publiques qui s'ensuivit a conduit au démantèlement du réseau de tramway, terminé en 1959.

Si le tramway n'avait pas changé depuis 50 ou même 100 ans, personne ne parlerait aujourd'hui de sa renaissance. Le tramway fut retiré des rues parce qu'il nuisait à la circulation automobile; le nouveau tramway se réapproprie la partie nécessaire des voiries, ce qui assure son efficacité en tant que système de transport, tout en affirmant clairement l'intention de l'autorité publique de réduire la circulation automobile.

Le tramway était jugé dangereux pour les usagers; du fait qu'il dispose de son propre espace, distinct de l'espace automobile, le nouveau tramway est en mesure de garantir le confort et la sécurité des usagers. Le tramway avait une image ringarde et désuète; le nouveau tramway est moderne et attrayant. Le tramway était difficile d'accès; le plancher bas intégral du nouveau tramway offre un accès aisé même aux handicapés. Le tramway était plus ou moins confortable; la qualité de l'aménagement intérieur des rames, la générosité des fenestration, le silence de roulement et la climatisation sont des marques de commerce du nouveau tramway.

Le tramway était jugé dérangeant pour les riverains; grâce à la qualité de son infrastructure, le nouveau tramway est silencieux et ne produit aucune vi-

bration. Le tramway ne marquait pas l'espace urbain traversé; le nouveau tramway est l'occasion d'une opération d'urbanisme et d'embellissement urbain visant à donner une personnalité distinctive et une image de marque forte aux artères empruntées, ce qui accroît leur attractivité pour les investisseurs et accélère le redéveloppement des terrains vacants ou sous-utilisés limitrophes.

Le nouveau tramway, on le voit, n'est pas qu'un mode de transport collectif venant s'ajouter à ceux qui existent déjà, mais l'occasion de redonner la ville à ses habitants, en leur offrant une ville belle, sûre, confortable, silencieuse, peu polluée, dans laquelle se déplacer devient un plaisir, bref une ville où il fait bon vivre, tout en étant plus prospère et plus efficace que jamais.

Montréal  
est  
nettement  
la ville  
la moins  
motorisée  
d'Amérique

## Potentiel à Montréal

L'image qu'on se fait des villes européennes est celle de cités hyper-denses, construites en continu sur cinq à huit étages, aux rues étroites et tortueuses. Le réflexe est de se dire qu'effectivement, ces villes ne sont pas faites pour l'automobile et que la solution nouvelle tramway est tout à fait appropriée pour elles.

Mais l'image est trompeuse, dans la mesure où elle ne correspond qu'au cœur historique des villes européennes. En Europe comme ici, ce cœur historique est entouré de quartiers anciens de densité plus faible et aux voiries déjà beaucoup plus généreuses, eux-mêmes noyés dans des couronnes périurbaines typiques de l'ère de la motorisation de masse. C'est pourquoi sur les 38 km de réseau que compte aujourd'hui Strasbourg — référence universelle en matière de Nouveau Tramway — à peine deux traversent le centre-ville piétonnier.

À Montréal, les emprises de rues sont partout assez larges pour permettre d'implanter le nouveau tramway tout en conservant l'accessibilité par automobile.

Le nouveau tramway coûte de 30 à 40 millions du kilomètre. De cette somme toutefois, la moitié va à la remise à neuf des infrastructures souterraines ainsi qu'à la réfection et à l'embellissement du domaine public. On sait dans quel état de déliquescence se trouvent aujourd'hui les réseaux d'aqueducs et d'égouts de Montréal. A maints endroits, les chaussées et trottoirs sont dans un aussi piètre état. Le nouveau tramway, dont le coût propre n'est donc plus que de 15 à 20 millions au kilomètre, est en quelque sorte l'occasion qu'on se donne de remettre la ville à neuf, tout en revoyant son mode de fonctionnement et en lui donnant une personnalité plus chalconneuse.

À titre d'ordre de grandeur, une ville de la taille et de la forme de Montréal pourrait aisément justifier un réseau nouveau tramway long de 250 km. Si l'on retient la limite supérieure de 40 millions du kilomètre, le nouveau tramway, à Montréal, pourrait représenter un investissement de l'ordre de 10 milliards. La valeur de remplacement du métro de Montréal, prolongement vers Laval inclus, approche certainement cette somme. Sous l'angle financier, la décision que nous avons aujourd'hui à prendre relativement au nouveau tramway se compare à celle que nous avons prise avec le métro, en première moitié des années 1960. Ce que nous avons été capables de faire il y a 40 ans, en serions-nous aujourd'hui devenus incapables?

Montréal est nettement la ville la moins motorisée d'Amérique. Ce qui signifie que nous avons encore, le choix de notre politique de transport et de notre politique urbaine. Mais, bien sûr, à mesure que le parc automobile s'accroît, notre marge de manœuvre s'amenuise.

En plus de nous mettre en cohérence avec notre propre discours, le nouveau tramway semble avoir toutes les qualités voulues pour constituer la pierre angulaire d'un tournant majeur en faveur de transports urbains durables, ce qui irait dans le sens de l'histoire, de la géographie, de la personnalité et de l'intérêt bien compris de Montréal.

## Comment sortir de l'impasse constitutionnelle?

## Québec doit reprendre le leadership d'une réforme de la fédération

Les dernières décennies ont laissé des cicatrices profondes dans les rapports Québec-Canada, et une démarche de réflexion s'impose maintenant

MARCELIN JOANIS

Étudiant au doctorat à l'Université de Toronto  
et économiste au secrétariat de la Commission  
sur le déséquilibre fiscal (2001-2002)

Alors que le Québec salue le départ de Claude Ryan, l'un de ses intellectuels ayant le plus contribué à la réflexion sur la place du Québec dans la fédération canadienne, il est à tout le moins déroutant d'entendre aujourd'hui Paul Martin et ses lieutenants québécois laisser entendre que la «question du Québec» est réglée.

En effet, devant la complexité des débats et des analyses qui ont marqué la vie politique québécoise au cours du dernier demi-siècle, cette poursuite implicite d'un statu quo rejeté par une nette majorité de Québécois — comme l'indiquent sondages après sondages — ne peut être la réponse. Devant cette étonnante attitude de l'équipe Martin, dont plusieurs attendaient une plus grande ouverture aux revendications du Québec, il apparaît impératif de donner un nouveau souffle à la réflexion sur notre avenir collectif.

Comme pour beaucoup de jeunes de ma génération, mon éveil politique s'est réellement concrétisé en ce jour symbolique de juin 1990 où l'on a consacré l'échec de l'Accord du Lac Meech. Ce jour-là, rappelons-le, Jean Chrétien prenait la barre du Parti libéral du Canada, avec tout ce que cela allait impliquer pour les relations Québec-Canada au cours de la décennie à venir.

Pendant ce temps à l'Assemblée nationale du Québec, «mon premier ministre» (pour paraphraser Jacques Parizeau) marquait le début d'une période mouvementée par son désormais célèbre: «Quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, le Québec est, aujourd'hui et pour toujours, une société distincte, libre et capable d'assumer son destin et son développement.» (Robert Bourassa, 23 juin 1990)

On écrira par la suite bien des choses quant aux intentions réelles de M. Bourassa au cours de cette période. Mais cette déclaration solennelle exprimait une réalité incontournable: l'appartenance du Québec à l'ensemble canadien ne saura jamais être imposée de l'extérieur. Il s'agissait de facto de l'affirmation de la souveraineté du peuple québécois sur son propre avenir. [...]

## Une question pas réglée

Les événements qui ont entouré en 1982 le rapatriement de la Constitution puis ceux qui allaient mener, en 1990, à l'échec de Meech (puis de l'entente de Charlottetown) ont ouvert une brèche dans le contrat d'union qui lie le Québec à l'ensemble canadien. Depuis 1992 et à l'exception du référendum de 1995 sur la souveraineté-partenariat, aucune tentative significative de réponse à la question du Québec n'a été proposée. Cependant, sans une réforme constitutionnelle en profondeur, le Canada se condamne en quelque sorte à ne jamais connaître la paix institutionnelle et constitutionnelle. Il faudra in fine un jour ou l'autre relever ce défi.

Parmi les solutions possibles, il va sans dire que la reconnaissance de la Constitution de 1982 plongerait le Québec dans une crise politique sans précédent, une forme ou une autre de souveraineté-partenariat demeurant vraisemblablement une option préférée au statu quo par une majorité de Québécois.

À l'autre extrémité du spectre politique, il semble bien difficile d'imaginer comment tout nouveau référendum sur la souveraineté pourrait être gagné sans qu'une réelle tentative de réforme en profondeur des institutions fédérales canadiennes n'ait été tentée.

«Quoi qu'on dise», la question du Québec n'est donc pas réglée. Comment sortir de cette impasse? Plusieurs avenues ont été proposées dans le passé. Sous les gou-

vernements Trudeau et Chrétien, les «Québécois d'Ottawa» ont cherché à convaincre les Canadiens de leur vision du pays, non sans un certain succès. Or, les divergences de vues entre les Québécois d'Ottawa et les «Québécois de Québec» ont créé de la confusion sur les revendications du Québec. Il importe aujourd'hui de faire preuve d'un leadership fort pour redéfinir ces revendications et les faire avancer.

## Une avenue

S'inspirant du succès de la Commission sur le déséquilibre fiscal (présidée par l'actuel ministre des Finances, Yves Séguin) comme exercice de réflexion non partisan et pragmatique, le gouvernement du Québec devrait envisager la mise en place d'une commission d'étude chargée d'élaborer une proposition réaliste et de bonne foi au reste du Canada sur ce qui constituerait pour le Québec une fédération acceptable. Cette commission devrait se pencher sur l'ensemble des liens qui unissent le Québec et le Canada, ce qui inclut nécessairement:

- la répartition des pouvoirs entre les ordres de gouvernement;
- les institutions fédérales (y compris le Sénat et le nouveau Conseil de la fédération);
- les arrangements financiers entre ordres de gouvernement (y compris le pouvoir fédéral de dépenser).

Il s'agirait en ce sens de bâtir sur le travail effectué par la Commission sur le déséquilibre fiscal en 2001 et 2002 et, par le fait même, de poursuivre les travaux des différents comités s'étant penchés sur ces questions au début des années 1990. Quinze ans plus tard, il s'impose d'actualiser la réflexion. Comme cela a été le cas pour la Commission sur le déséquilibre fiscal, la commission devrait avoir le mandat de réfléchir sur la place du

Québec (et des provinces en général) au sein de l'ensemble canadien.

La suite des choses devrait comprendre une période suffisamment longue (trois ans?) au cours de laquelle le Québec reprendrait le bâton du pèlerin dans le reste du Canada pour expliquer les conclusions de la Commission, adoptées préalablement par l'Assemblée nationale (idéalement à l'unanimité).

Les dernières décennies ont laissé des cicatrices profondes dans nos relations avec les communautés francophones et acadiennes hors-Québec. Il importe pour le Québec de chercher aujourd'hui à faire progresser ses revendications — dont plusieurs sont communes à l'ensemble des provinces — en les expliquant aux autres Canadiens. Devra suivre ensuite l'inévitable retour à la table des négociations constitutionnelles afin de corriger le flou créé par le refus du Québec — justifié aujourd'hui plus que jamais — de souscrire à la Loi constitutionnelle de 1982.

Une telle démarche de réflexion s'impose, que l'on soit souverainiste ou fédéraliste. En témoignant l'actuel «saison des idées» au Parti québécois et les récents travaux du comité constitutionnel du Parti libéral du Québec. Les Québécois doivent tester à nouveau la réceptivité des Canadiens à leur volonté de changement, et tirer les conclusions qui s'imposent sur le terme du processus. L'état d'esprit qui règne actuellement dans la plupart des capitales provinciales apparaît à cet égard de bon augure, comme en fait foi le rôle de leader que le Québec joue présentement dans la mise en place du Conseil de la fédération.

À défaut de nous adonner à cet exercice fondamental, nous nous condamnons à chercher astuces et sorties de secours pour longtemps encore, alors que le gouvernement fédéral continue à exercer sa propension naturelle à étendre son champ d'action. «Mon premier ministre» actuel saura-t-il relever ce défi?

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francheur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (pupitre éditorial, idées, perspectives et sports), Isabelle Paré (santé), Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Prévost (responsable des pages thématiques); Martin Duchon, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relatés); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels); Stéphane Baillyron (théâtre), Paul Cauchon (médiat); Caroline Montpelt (livres); Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Eric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux (correspondante internationale); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneille (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; à l'information communautaire: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Géraud, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, Nadia Sebai (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Béribé (secrétaire). LA PRODUCTION: Daniel Bazinet (responsable de la production), Nathalie Zematis, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida, INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lenoir, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique Hébert, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Puroy, Germain Haecq (contrôleurs), Ghislaine Lallier, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danièle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## OTTAWA

SUITE DE LA PAGE 1

Il se veut aussi une réponse au scandale des commandites. «*Nous parlons aujourd'hui d'une nouvelle culture, d'une nouvelle mentalité*», a lancé Denis Coe, le président du Conseil privé.

Le projet de loi imposera à chaque ministre de désigner un «*agent supérieur*», une personne qui recevra les plaintes de tous les dénonciateurs. Les sondeurs d'alarme devront d'abord s'adresser à leur supérieur hiérarchique pour faire part de leurs constatations ou à cet agent. Ils pourraient aussi, dans certaines circonstances exceptionnelles (le supérieur hiérarchique en question est l'objet de leur dénonciation) s'adresser directement au nouveau Commissaire à l'intégrité du secteur public, le grand manitou de toute cette nouvelle architecture. Ce Commissaire aura un pouvoir d'enquête, et les fonctionnaires auront l'obligation de collaborer.

Ce Commissaire, qui sera nommé par le premier ministre, fait l'objet des premières critiques de ce projet de loi. Plutôt que d'être redevable au Parlement comme le sont par exemple le Vérificateur général ou le Commissaire aux langues officielles, il sera sous les ordres d'un ministre. Il adressera ses rapports annuels à ce ministre qui, ensuite, les achèvera au parlement. «*Sera-ce suffisant pour donner une image d'indépendance?*», demande Pierre Martel, directeur exécutif du Bureau de l'Agent de l'intégrité de la fonction publique.

Cet Agent de l'intégrité, qui avait été créé pour aider les dénonciateurs, est appelé à disparaître et à être remplacé par le nouveau Commissaire. Leur rôle est similaire, mais les pouvoirs du Commissaire seront appuyés par une loi, ce qui n'était pas le cas de l'Agent qui devait se contenter d'une politique interne. L'automne dernier, l'Agent de l'intégrité avait déposé son premier rapport annuel dans lequel il se plaignait de ne pas avoir de pouvoirs. Conséquence, disait-il: les fonctionnaires ne lui font pas confiance et n'ont pas recours à ses services.

C'est à l'aune de ce rapport que M. Martel évalue la législation déposée hier par le ministre Denis Coe. Selon lui, il s'agit d'un vrai «*pas en avant*». Il se réjouit également que tous les ministères soient couverts par la loi. En fait, les quatre groupes s'occupant de sécurité (la GRC, le SCRS, la Défense nationale et le Centre de la sécurité des télécommunications) sont exclus du projet de loi, mais ont l'obligation d'établir leur système parallèle. Les dénonciateurs n'auront pas la liberté de s'adresser au Commissaire pour des raisons de sécurité et de protection des secrets. Les sociétés d'Etat telles que Via Rail, la Banque de développement du Canada ou Radio-Canada seront aussi couvertes.

Le problème, selon M. Martel, c'est qu'il subsiste encore trop d'obstacles à la dénonciation. Ainsi, un dénonciateur qui croit faire l'objet de représailles (renvoi, rétrogradation, suspension, etc.) parce qu'il a dénoncé des pratiques douteuses dispose de 30 jours seulement pour s'en plaindre au Commissaire. Celui-ci fera enquête. S'il détermine qu'il y a eu des représailles, il demandera au ministre de réintégrer l'employé lésé. Si le ministre n'obtempère pas, alors il revient à l'employé de s'adresser aux tribunaux administratifs appropriés, comme il le ferait à l'heure actuelle dans le cas d'un grief, pour obtenir réparation. Le Commissaire pourrait alors seulement lui servir de témoin.

«*C'est quand même une série d'étapes et de mesures qui ont pour effet de décourager les gens à aller de l'avant, à moins bien sûr qu'ils n'aient les nerfs solides*», déplore M. Martel. Il croit aussi que le Commissaire devrait avoir des pouvoirs supplémentaires pour mener ses enquêtes, notamment celui de notifier des citations à comparaître.

La critique est la même du côté de Joanna Gualtieri, la fondatrice du regroupement de dénonciateurs FAIR. Mme Gualtieri croit que ce projet de loi est utopique parce qu'il impose un cheminement aux employés voulant dénoncer une pratique. Dans les faits, dit-elle, les dénonciations ne sont pas aussi structurées. Les gens tirent la sonnette d'alarme en s'adressant à des journalistes, à des juges ou dans n'importe quel forum s'offrant à eux. Ces dénonciations seront permises seulement si l'acte dénoncé constitue une «*infraction grave*» à une loi fédérale ou s'il constitue un risque «*grave et imminent*» pour la santé humaine ou l'environnement. Évidemment, un dénonciateur peut toujours faire ses révélations pour d'autres raisons, mais alors il ne serait pas protégé par ce projet de loi.

«*Ce projet de loi est truffé d'articles limitant le dialogue*», croit-elle. Mme Gualtieri pense que le projet de loi devrait permettre toutes les formes de dénonciation sérieuse (elle est d'accord pour punir les gens faisant des accusations frivoles). «*En fait, on ne fait que légiférer ce qui est déjà en place... et ce en quoi, on le sait maintenant, les fonctionnaires n'ont pas confiance.*»

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-5967  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à émettre et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 350, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Régistrement n° 0858. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## Peu d'appuis à une motion du Bloc sur le partage de la facture de la santé

MANON CORNELIER  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Libéraux et conservateurs refusent d'exiger du gouvernement Martin qu'il s'engage à payer des que possible le quart de la facture du système de santé. Ils ont rejeté hier une motion du Bloc enjoignant au gouvernement d'atteindre cette cible le plus tôt possible.

À la veille du budget, seul les néo-démocrates et l'ancien chef progressiste-conservateur Joe Clark se sont rangés derrière le Bloc. La motion a finalement été défilée par un vote de 202 contre 39.

Selon les provinces, Ottawa n'éponge plus que 16 % de la facture des soins de santé publics. La motion du Bloc le rappelait et enjoignait «*au gouvernement d'investir, au-delà des deux milliards de dollars déjà engagés, au moins la moitié des surplus*

de l'année en cours dans le financement des soins de santé afin d'atteindre le plus rapidement possible un financement stable de 25 % de la part du gouvernement fédéral.

Cette cible fixée par le rapport Romanow est reprise depuis par toutes les provinces et était au cœur de la campagne publicitaire qu'elles ont menée ces dernières semaines en préparation du budget fédéral qui sera déposé aujourd'hui.

## RAGE

SUITE DE LA PAGE 1

se préparaient à une riposte palestinienne sous la forme d'un attentat suicide, qu'il émane de la branche armée du Hamas, les Brigades Ezzedine al-Qassam, ou d'un autre groupe armé palestinien.

Car, comme ses obsèques l'ont montré, la liquidation du cheikh Yassine devrait encore renforcer sur le terrain la coopération des mouvements palestiniens, qu'ils soient islamistes ou laïques, qui ont tous juré de venger le fondateur du Hamas.

Le Hezbollah chiite libanais a bombardé hier en soirée des positions israéliennes dans le secteur des «*fermes de Chebaa*», au Liban sud.

Les «*fermes de Chebaa*» constituent une bande territoriale conquise par Israël sur la Syrie en 1967. Elle est cependant revendiquée, depuis le retrait israélien du Liban sud en mai 2001, comme territoire libanais par Beyrouth avec l'appui de Damas.

Le Hezbollah a précisé, dans son communiqué, que l'attaque contre les positions israéliennes a été menée par les «*Brigades du martyr cheikh Ahmad Yassine*».

Ce pilonnage a été suivi pendant deux heures d'un duel d'artillerie entre le Hezbollah et Israël, accompagné de dix raids de l'aviation israélienne sur des positions du mouvement chiite.

Les autorités israéliennes affirment que leur action d'hier contre le cheikh Yassine entre dans le cadre de leur lutte contre le «*terrorisme*» et relève du droit légitime à l'autodéfense.

«*La guerre contre le terrorisme n'est pas finie. Elle se poursuivra quotidiennement, partout*», a affirmé le premier ministre Ariel Sharon, ce qui préfigure de nouveaux raids semblables à celui d'hier contre d'autres chefs de mouvements palestiniens.

À ce propos, les dirigeants israéliens réfutent totalement la thèse de la «*spirale de la violence*», selon laquelle leurs actions fournissent la justification à de nouveaux attentats, affirmant, comme M. Sharon hier que la raison d'être du Hamas est «*l'assassinat des juifs, où qu'ils soient*» et qu'il n'a donc nul besoin d'un prétexte quelconque.

À court terme, l'élimination de Yassine a eu pour premier résultat de faire la quasi-unanimité dans le monde contre l'Etat hébreu, à l'exception notable des États-Unis, qui se sont bornés à dire qu'ils n'en avaient pas été informés à l'avance, mais se sont gardés de critiquer leur allié israélien.

Dans l'immédiat, la communauté internationale craint que la mort du cheikh Yassine ne provoque une nouvelle flambée de violence qui réduirait à néant tout espoir de relancer le dialogue israélo-palestinien.

Les États-Unis ont critiqué, mais pas condamné formellement, l'assassinat et ont appelé au calme au sujet d'une opération qui risque de mettre à mal leurs efforts de paix et de promotion de la démocra-



Des Palestiniens transportent le cercueil du cheikh Yassine, lors des funérailles tenues hier dans la bande de Gaza.

tie au Proche-Orient et de stabilisation en Irak.

Le département d'État s'est déclaré «*profondément troublé*» par l'assassinat du chef spirituel du Hamas, qui «*accroît la tension et ne contribue pas aux efforts pour progresser vers la paix*».

Le porte-parole du ministère américain des Affaires étrangères, Richard Boucher, n'a toutefois pas émis de condamnation formelle, et a rappelé que Washington respectait le droit d'Israël à «*l'auto-défense devant l'usage brutal de la terre*» par le Hamas et d'autres organisations radicales.

La conseillère de la Maison-Blanche pour la sécurité nationale Condoleezza Rice a pour sa part cherché à réfuter les suspicions sur une possible implication de Washington, principal allié d'Israël, en insistant sur le fait que «*les États-Unis n'ont pas été prévenus*» du raid israélien.

Le chef de la diplomatie israélienne Sylvan Shalom, en visite à Washington, a volé à son secours en assurant que la décision israélienne d'en finir avec Cheikh Yassine «*a été prise par le cabinet israélien lui-même et n'a pas été coordonnée avec l'administration américaine*».

Le «*processus de paix*» est au point mort depuis des mois, en fait depuis la démission de Mahmoud

Abbas (Abou Mazen) du poste de premier ministre de l'Autorité palestinienne, en septembre 2003.

Sous la pression de la communauté internationale, et notamment des États-Unis, un premier sommet entre M. Sharon et son homologue palestinien Ahmad Qorei devait avoir lieu le 16 mars, mais le premier ministre israélien l'avait annulé après un double attentat suicide qui avait tué 10 Israéliens, le 14 mars, dans le port d'Ashdod, excluant toute négociation avec les Palestiniens.

C'est cet attentat d'Ashdod qui a conduit M. Sharon à ordonner une intensification des raids contre les chefs des groupes armés palestiniens.

Aucune nouvelle date n'avait été fixée pour ce sommet, que l'élimination du cheikh Yassine rend dans l'immédiat totalement impossible, aucun leader palestinien ne pouvant rencontrer un premier ministre israélien alors que la rue palestinienne est en ébullition.

De nouveaux attentats palestiniens en riposte à la mort du cheikh Yassine pourraient aussi porter un coup fatal au plan de M. Sharon d'évacuer la bande de Gaza, totalement ou en partie, en renforçant l'opposition en Israël à ce plan très controversé, certains considérant qu'il s'agit d'une «*prime au terrorisme*».

## SHARON

SUITE DE LA PAGE 1

Si nombre de questions se posent sur le moment de cette opération, de la part surtout de membres de l'opposition, celle de ses conséquences ne sont pas moins crues. «*Aujourd'hui, les citoyens d'Israël sont-ils plus en sécurité?*», «*Faut-il à chaque fois combattre avec le ventre plutôt qu'avec la tête?*» Et, plus brutale, cette affirmation: «*Ariel Sharon est dangereux pour l'avenir de l'État d'Israël*». Telles sont les critiques qui ont percé aussitôt dans le débat public. Et la menace d'un affrontement généralisé avec le monde islamique en effraie plus d'un.

Au-delà du caractère quasi mécanique des vengeances infligées d'un camp à l'autre, depuis plus de trois ans et demi, l'état-major israélien désigne désormais le Hamas comme «*l'ennemi stratégique*».

D'abord, parce que, à en croire les renseignements militaires, le Hezbollah inspire, finance, voire commandite de plus en plus les attaques de l'organisation islamiste et d'autres mouvements palestiniens. Ensuite, parce que l'exemple même du parti chiite du Liban inspirerait de plus en plus le

Hamas. En 2000, après le retrait d'Israël du Sud-Liban, l'organisation du cheikh Nasrallah a comblé le vide que n'a pas voulu remplir l'armée libanaise. Ce qui a renforcé sa détermination contre Israël et son prestige auprès des Palestiniens. Or, si le projet d'évacuation unilatérale de Gaza prenait corps, l'armée ne veut pas quitter la Bande «*la queue entre les jambes*». Et, afin d'annihiler les velléités de poursuite de la lutte proclamée par le Hamas, autant «*convaincre la conscience palestinienne que le terrorisme ne paie pas*».

Devant les réticences des forces de sécurité à l'égard de son projet de retrait, Ariel Sharon leur donne «*carte blanche*» sur le terrain contre un donnant-donnant: menez la bataille jusqu'au bout, puis nous quitterons Gaza, la tête haute!

Côté palestinien, si les organes de sécurité sous la coupe de l'Autorité assuraient, à qui voulait les entendre, qu'elles prendraient le contrôle de la rue, le moment venu, la mort de cheikh Yassine risque de tout remettre en cause. L'unanimité nationale instaurée depuis hier à Gaza et en Cisjordanie risque de compliquer leur tâche: on ne voit pas qui oserait, dans ce climat, tenter de désarmer les hommes du Hamas ou du Djihad islamique.

## SUROÏT

SUITE DE LA PAGE 1

Il a été impossible de faire confirmer hier soir par le cabinet du ministre Mulcair si, effectivement, il faudrait ou non un nouveau décret pour autoriser la version plus polluante, plus énergivore et plus libérale côté gaz à effet de serre.

Si Québec veut par contre toujours miser sur la technologie améliorée, dont il vantait les avantages en janvier, il faudra alors décaler de quelques années le projet du Suroît en attendant que cet équipement passe au stade de la production en série chez GE, précise HQP.

Les documents soumis par Hydro-Québec Production à la Régie révèlent par ailleurs que la centrale thermique de Tracy, une centrale d'appoint, contribue presque autant au réchauffement du climat par ses GES que celle du Suroît sur une base annuelle. Cela bien entendu si Hydro-Québec fait fonctionner Tracy au maximum permis par la loi, c'est-à-dire en s'en tenant au maximum d'émissions acides (SO<sub>2</sub>) autorisées par l'Environnement. À son niveau d'opération maximum, Tracy, qui brûle du pétrole lourd, peut émettre jusqu'à 1,9 million de tonnes de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) par année contre 2,25 millions de tonnes pour le Suroît. Mais ce n'est qu'en 2003 que cette centrale a totalisé

plus de 5000 heures de fonctionnement cumulatif de ces différents diesels. Antérieurement, elle a fonctionné durant quelques dizaines d'heures par année, généralement aux périodes de pointe de la demande.

En comparaison, précise le document d'Hydro-Québec, la centrale au gaz de Bécancour, un projet de TransCanada Energy présentement à l'étude au ministère de l'Environnement, émettrait 1,56 million de tonnes de GES.

## Crédits de GES

D'autre part, le document d'HQP confirme qu'Hydro-Québec pourrait bien ne pas être pénalisé du tout par le système de crédits pour les émissions de GES du Suroît et que la société d'État pourrait même engranger des «*crédits*» qu'elle pourrait utiliser à son profit ou revendre, comme le révélait récemment Le Devoir.

Selon un des scénarios proposés par Ottawa, des permis seraient distribués gratuitement aux émetteurs de GES pour 85 % de leurs émissions, calculées pour l'ensemble des centrales thermiques.

«*Comme le taux d'émission de GES pour le projet du Suroît serait inférieur à cette moyenne*», précise HQP dans son document à la Régie, le projet recevrait alors un excédent de permis par rapport au nombre exigé

et le cheik Ahmed Yassine comme son dirigeant reconnu», a affirmé le ministre Graham dans un communiqué.

«*L'exécution extrajudiciaire du cheik Yassine est tout simplement inacceptable et contrevient aux obligations internationales d'Israël. Le Canada condamne cet attentat qui ne fera qu'envenimer les tensions dans la région et créer un obstacle supplémentaire sur la voie menant à la résolution pacifique du conflit*», a cependant poursuivi M. Graham. Le Canada appelle à la retenue et réitère que la seule solution à l'impasse se trouve dans un processus négocié de mise en œuvre de la Feuille de route.»

Lors d'un point de presse donné en anglais en Alberta, où il effectuait une tournée, le premier ministre Paul Martin s'est par contre abstenu de condamner officiellement le geste de l'État d'Israël. «*Les Israéliens ont parfaitement le droit et la responsabilité de se défendre*», a dit le premier ministre. C'est ce qui est arrivé dans ce cas particulier. En même temps, il faut se demander si cela va dans le sens du processus de paix; et je pense que c'est sur cette question qu'il faut porter un jugement.» [Notre traduction].

par la réglementation: il recevrait alors ce que l'on pourrait appeler des crédits.» Hydro-Québec ne trouve pas cette affaire scandaleuse parce que, argumente-t-elle, ce système obligerait globalement les émetteurs de GES à réduire de 15 % leurs émissions annuelles.

Dans la pire des hypothèses, précise HQP, Hydro-Québec devra acheter des permis d'émissions pour moins de 15 % des émissions réelles du Suroît, ce qui coûterait environ cinq millions par an, un peccadille par rapport aux profits que la société d'État prévoit retirer de cet équipement de production dont la vie utile est censée s'étendre sur plus de 25 ans. L'impact sur la facture d'électricité serait alors de 0,075 cents du kWh produit au Suroît.

Par contre, ajoute Hydro-Québec, si Ottawa décide un jour d'inclure la production hydroélectrique et éolienne dans le bilan canadien des GES, la moyenne des émissions de l'industrie sera abaissée, et les réductions forceront Hydro-Québec à faire face à des besoins accrus de crédits. Mais, estime la société d'État, grâce au taux élevé d'hydroélectricité du parc québécois et à une moyenne d'émission de GES deux fois inférieure à celle des autres Canadiens, Hydro-Québec estime qu'elle ne devrait pas avoir besoin d'acheter de crédits de GES ou très peu, même dans ce scénario.